

Rapport de gestion 2024



**Assurance des
Médecins Suisses
société coopérative**

Une prévoyance sûre.
Depuis 1926.

Länggassstrasse 8
Case postale
CH-3001 Berne

T +41 31 301 25 55
F +41 31 302 51 56

va-cooperative.ch

Table des matières

- 03 **Éditorial**
- 04 **Les chiffres-clés**
- 05 **Les délégués de la société coopérative**
- 06 **L'administration
de la société coopérative**
- 07 **La direction**
- 08 **L'organisation**
- 11 **Comptes annuels statutaires**
- 11 **Rapport de l'organe de révision**
- 14 **Bilan**
- 15 **Compte de résultat**
- 17 **Tableau des flux de trésorerie**
- 18 **Annexe**
- 30 **Affectation du bénéfice et fonds propres**
- 32 **Rapport de situation**
- 39 **Rapport sur la situation financière**



Le directeur
Norman Gerber



Le président
Dr sc. math. Hanspeter Tobler

Éditorial

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

À l'issue du 98^e exercice, nous sommes heureux de vous faire la rétrospective d'activités commerciales principalement réjouissantes. Avant de vous rapporter de façon sélective un aperçu de projets et faits intéressants, nous tenons à commencer par vous remercier. Notre clientèle existante, fidèle depuis de nombreuses années, ainsi que les coopératrices et coopérateurs nouvellement venus étoffer notre portefeuille nous ont témoigné de leur confiance en nous remettant, en 2024, un volume de primes de près de CHF 30 millions. Nous en sommes particulièrement reconnaissants, vous en remercions et vous assurons que l'équipe de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative se consacrera avec joie et élan aux tâches qui lui incomberont au cours de la nouvelle année.

Votre capital a une nouvelle fois généré un rendement très satisfaisant. Avec une performance annuelle de 6,29 %, nous avons largement dépassé l'indice de référence de 5,34 %. Les moteurs de ce résultat réjouissant résident principalement dans le marché des actions et de l'immobilier. Les portefeuilles d'obligations en francs suisses constituent une part solide et majoritairement prévisible de la fortune liée. Nous vous ferons à nouveau participer à ce succès par le biais d'excédents d'intérêts, ce qui nous permet d'annoncer que la rémunération totale en 2024 surpasse une nouvelle fois, largement, le taux d'inflation.

Une part considérable de nos placements se compose de biens immobiliers, lesquels doivent être entretenus et faire l'objet de rénovations complètes régulières, ce qui implique des investissements correspondants. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons également effectué plusieurs rénovations et d'autres sont à venir. Dans ce contexte, les restrictions locales existantes et celles prévues en matière de rénovation, par lesquelles les milieux politiques souhaitent améliorer la situation des locataires, ne cessent de nous préoccuper. De notre point de vue, les solutions extrêmes dans ce domaine ne sont pas judicieuses et freineront les investissements immobiliers, avec des conséquences négatives sur l'offre.

Depuis 2024, une nouvelle ordonnance de surveillance est en vigueur sur le marché suisse de l'assurance, laquelle implique entre autres des prescriptions plus strictes en matière de formation initiale et continue ainsi que de certification des conseillères et conseillers à la clientèle. En outre, des exigences supplémentaires ont été formulées pour les produits d'assurance-vie. Notre société coopérative et nos partenaires de distribution sont parfaitement préparés : nous répondons aux nouvelles normes et avons déjà effectué les adaptations techniques correspondantes sur nos produits.

Loin de considérer les nouveaux changements réglementaires comme une obligation, nous les avons plutôt utilisés comme une opportunité. Outre les ajustements demandés, nous avons pu baisser les tarifs de nos produits de risque-décès et augmenter le taux d'intérêt garanti de la police 3a à 0,35 %. En combinaison

avec MediPlan, actuellement rémunéré à 2,5 %, nous proposons à nos clientes et clients une gamme de produits particulièrement attractive. La forte demande pour MediPlan le confirme sans équivoque.

Notre société coopérative se démarque considérablement du marché – notamment grâce à une rémunération globale exceptionnelle, composée d'un taux d'intérêt garanti et d'une attribution d'excédents supérieure à la moyenne. Celle-ci souligne tout particulièrement les avantages de notre modèle coopératif. En conséquence, nous avons résolument axé notre stratégie de marketing 2024 sur cette rémunération globale. Outre les mesures de communication classiques, nous avons, cette année encore, soutenu activement nos associations partenaires – par exemple, par la présence du groupement « Les Assureurs-médecins » au Congrès de printemps de la SSMI, au Congrès de la SSO et aux Journées vétérinaires suisses.

En 2024, la collaboration avec les associations professionnelles a encore pu être intensifiée. Tandis que nous atteignons désormais les jeunes médecins dans toute la Suisse, nous avons également réalisé d'importants progrès dans les domaines de la médecine dentaire et vétérinaire. Notre succès est indéniable : en 2024 encore, nous avons enregistré une proportion élevée et réjouissante de jeunes médecins parmi les nouveaux assurés. Nous voulons continuer à renforcer cette tendance, car notre objectif reste de séduire très rapidement la relève médicale avec nos produits de première qualité.

Des solutions d'assurance attrayantes propres à la branche et la création de différentes offres apportant une réelle valeur ajoutée au corps médical forment la ligne directrice de nos objectifs stratégiques. Dans cette optique, nous entretenons et développons la collaboration avec les organisations professionnelles et les prestataires de services pour le corps médical. Nous cultivons un dialogue constructif avec l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA), car les directives prudentielles sont complexes et nous imposent également des limites. L'objectif de nombreux médecins est d'associer l'activité professionnelle spécifique à la responsabilité entrepreneuriale. Le soutien de la branche est primordial dans ce contexte et nous entendons y contribuer conjointement en notre qualité de société coopérative.

Berne, avril 2025

Au nom de l'administration
de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative



Dr sc. math. Hanspeter Tobler
Président



Norman Gerber
Directeur

Les chiffres-clés

Membres de notre société coopérative	2023	2024
Médecins	3 146	2 987
Dentistes	346	324
Vétérinaires	246	216
Autres	747	707
Nombre total des membres	4 485	4 234

Chiffres-clés des prestations en faveur de nos coopérateurs	2023	2024
Rendement des placements (net) ¹	3.23 %	4.33 %
Taux de frais pour la gestion des placements de capitaux ²	0.25 %	0.27 %
Garanties d'intérêt promises en moyenne	2.48 %	2.41 %
Étendue des participations aux excédents accordées	0.50 % à 3.00 %	0.50 % à 3.00 %

¹ Rendement des placements (avant modification des réserves de fluctuation des valeurs) sur la base de l'inventaire moyen des placements de capitaux et des disponibilités.

² Par rapport aux placements de capitaux et aux liquidités évalués conformément au marché.

Comptes statutaires (en millions de CHF) ³	2023	2024
Placements de capitaux et disponibilités	702.4	672.9
Provisions techniques	675.8	643.1
Somme du bilan	714.7	686.1
Fonds propres déclarés	17.0	17.1
Primes acquises pour propre compte	22.8	29.8
Versements pour cas d'assurance	86.9	83.3
Résultat des placements	22.1	25.8
Résultat après impôts	0.2	0.2
Fortune liée – taux de couverture ⁴	100.4 %	100.4 %
Fortune globale – taux de couverture	137.3 %	140.5 %

³ Les comptes statutaires servent de base à la prise de décision de l'assemblée des délégués.

⁴ 2023 restated. Taux de couverture avec limitation prudentielle des biens immobiliers à 25 % du montant théorique.

Rapport sur la situation financière, solvabilité (en millions de CHF) ⁵	01.01.2024	01.01.2025
Total de la valeur des actifs conforme au marché	887.3	866.3
Meilleure estimation possible des engagements actuariels	623.7	602.9
Capital porteur de risque	248.5	247.5
Capital cible	74.6	75.1
Quotient SST sans le scénario Agrégation	497 %	452 %
Quotient SST	333 %	329 %

⁵ Rapport à l'attention de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Valeurs soumises le 30 avril 2025.

Nombre de collaborateurs	2023	2024
Collaborateurs (convertis en postes à plein temps)	moins de 10	moins de 10

Les délégués de la société coopérative

État au 31 décembre 2024

Circonscription des délégués n° 1		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de GE, VD et NE	Madame la Docteure méd. Lyliam Bozin, Neuchâtel	2003	2026
	Monsieur le Docteur méd. Pierre Charbonnet, Genève	2014	2026
	Monsieur le Docteur méd. Beat Lendi, Prilly	1999	2026
	Monsieur le Docteur méd. Olivier Sahli, Neuchâtel	1999	2026
	Madame la Docteure méd. Leila Sekkat El Rakka, Morrens	2019	2026
Circonscription des délégués n° 2		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BS, BL, AG et SO	Monsieur le Docteur méd. Thomas Marino Baldi, Bottmingen	2023	2026
	Monsieur le Docteur méd. Christoph Holenstein, Riehen	2023	2026
Circonscription des délégués n° 3		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de TG, SG, SH, AI, AR, GL et GR	Monsieur le Docteur méd. Urs Martin Gachnang, Bever	2007	2026
	Monsieur le Docteur méd. Thomas Eggimann, Bottighofen	2019	2026
Circonscription des délégués n° 4		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BE, JU, FR et VS	Monsieur le Docteur méd. Ernst Gerhard Buff, Lugnorre	2007	2026
	Madame la Docteure méd. Laurence Imhof, Naters	2010	2026
	Monsieur le Docteur méd. Daniel Stieger, Muri b. Berne	2014	2026
	Monsieur le Docteur méd. Quang Ly, Berthoud	2023	2026
Circonscription des délégués n° 5		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de UR, SZ, NW, OW, LU, ZG et TI	Monsieur le Docteur méd. Pietro Antonini, Lugano	1999	2026
	Madame la Docteure méd. Claudia Candraia, Lucerne	2023	2026
Circonscription des délégués n° 6		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour le canton de ZH	Monsieur le Docteur méd. Michael Sacchetto, Küsnacht	2007	2026
	Madame la Docteure méd. Jasmin Ruggli, Pfäffikon (ZH)	2023	2026
Circonscription des délégués Dentistes		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays	Monsieur le Docteur méd. dent. Thierry Kissling, Unteriberg	2014	2026
	Madame la Docteure Dorothee Schär, Nidau	2023	2026
Circonscription des délégués Vétérinaires		Membre depuis	Élu-e jusqu'en
Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays	Monsieur le Docteur méd. vét. Pierre Chappuis, Granges-près Marnand	2010	2026
	Madame la Docteure vét. Doris Schneeberger, Berthoud	2019	2026

* Chaque circonscription des délégués a droit à un délégué par groupe de 200 membres, toutefois un minimum de deux délégués au moins et un maximum de cinq. Est déterminant, le nombre de sociétaires à la fin de l'année précédant l'élection (art. 9 des statuts).

L'administration de la société coopérative

État au 31 décembre 2024

	Membre depuis	Élu·e jusqu'en
Dr sc. math. Hanspeter Tobler (1958) , Bassersdorf		
<i>Président (membre du comité d'investissement)</i>	2008	2026
Dr méd. Balthasar Leuzinger (1960) , Erlenbach		
<i>Vice-président</i>	2002	2026
Dr méd. dent. Jean-Philipp Haesler (1964) , Estavayer-le-Lac		
<i>Membre</i>	2023	2026
Anuschka Aimée Küng (1970) , Arni		
<i>Membre</i>	2020	2026
Dr méd. Rolf Lehmann (1957) , Worb		
<i>Membre</i>	1993	2026
Dr méd. vét. Ann Parvis (1968) , Essertines		
<i>Membre</i>	2020	2026
Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (1958) , Bâle		
<i>Membre, présidence du comité d'investissement</i>	2008	2026

L'administration se compose du président, ainsi que de 4 à 8 membres. Au moins 3 membres de l'administration doivent appartenir au corps médical. Les membres de l'administration et son président sont élus par l'assemblée des délégués pour un mandat de trois ans ; la réélection pour un nouveau mandat est autorisée (art. 11 des statuts).

La direction

État au 31 décembre 2024

Entrée en fonction Membre depuis

Norman Gerber (1964), Bolligen

<i>Directeur (président du comité de direction, membre consultatif de la commission de placement)</i>	2009	2009
---	------	------

Après plus de 25 ans d'activité dans le secteur bancaire en Suisse et à l'étranger, Norman Gerber a repris en 2009 la direction de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative à Berne.

Norman Gerber est titulaire de deux brevets fédéraux, l'un en économie bancaire et l'autre en conseil financier. Par ailleurs, il a suivi des formations spécifiques dans le domaine des instruments de crédit et de placement.

Adrian Brünisholz (1970), Hasle b. Burgdorf

<i>Responsable des Finances, directeur suppléant</i>	2010	2010
--	------	------

Adrian Brünisholz jouit de plus de 30 années d'expérience dans la branche de l'assurance (non-vie et vie), dont plus de 20 affecté à différentes fonctions des domaines des finances et de la gestion, pour le compte de sociétés actives à l'échelon national et international. Au sein du réseau des assureurs-médecins, il est membre du conseil de fondation et président du comité de placement de la fondation de prévoyance du personnel des médecins et vétérinaires (PAT-LPP) depuis 2018.

Après son apprentissage de commerce, Adrian Brünisholz a étudié l'économie d'entreprise à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg. Il possède un Master of Business Administration (MBA) de l'université de Rochester, NY (USA) ainsi qu'un Executive MBA de l'université de Berne. Son profil est complété par des formations spécifiques en management de sociétés d'assurance, mais également dans les domaines de l'évaluation des entreprises, ainsi que de la gestion du risque et des projets.

Gabriele Brun del Re (1964), Port

<i>Responsable Assurances</i>	1995	2002
-------------------------------	------	------

Gabriele Brun del Re se consacre activement à l'assurance-vie individuelle depuis 1995 et maîtrise parfaitement tous les engrenages du système suisse de prévoyance. Il a repris la direction du département Assurances en 2002. Depuis lors, il est responsable de la gestion des contrats et des membres, de la vérification du risque et de l'acceptation des propositions, de la lutte contre le blanchiment, ainsi que du traitement des cas de sinistres. Avant son entrée en fonction dans notre société coopérative, il a travaillé pour une compagnie générale d'assurances et occupé un poste de cadre supérieur dans la vente de biens d'investissement.

Gabriele Brun del Re est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en assurances. Il suit régulièrement différentes formations continues spécifiques et participe à divers groupes suisses professionnels et d'échange d'expériences. En outre, il siège à la Commission d'experts en blanchiment d'argent de l'OAR-ASA.

Roland Koller (1966), Uttigen

<i>Responsable Marketing et Vente, Vice-directeur</i>	2014	2014
---	------	------

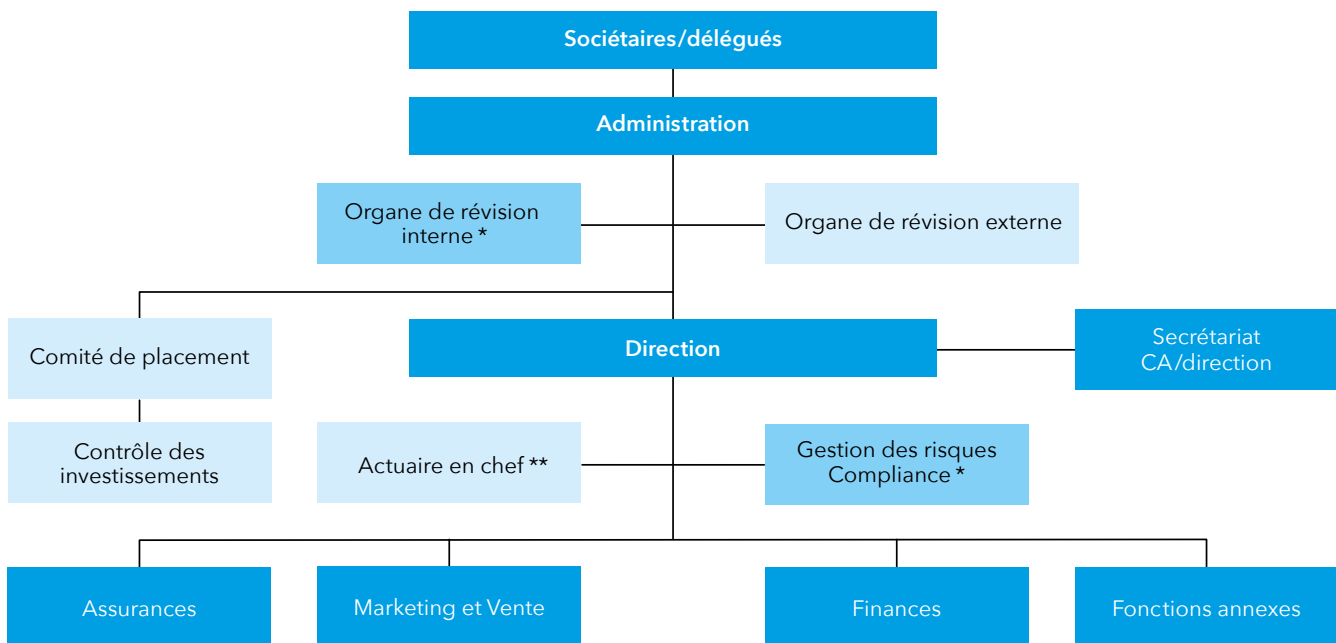
Roland Koller dispose d'une longue expérience dans le domaine des assurances. Après son apprentissage de commerce auprès de la Winterthur Assurances, sa carrière professionnelle l'a conduit du domaine de l'assurance privée au secteur fiduciaire, puis à celui de l'assurance maladie. Ces dernières années, Roland Koller a endossé différentes fonctions d'encadrement et siégé aux comités de direction de sociétés nationales renommées dans le domaine de l'assurance de personnes. Depuis mai 2014, il est responsable de la vente de solutions d'assurance-vie pour le compte de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Roland Koller a suivi une formation continue d'économiste d'entreprise, ainsi que différents cours de management. Il a également achevé une formation de responsable marketing au GfM-IMB de l'université de Berne.

L'organisation

Organigramme

État au 31 décembre 2024



L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative (AMS) est soumise à la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, la catégorie de surveillance 4 (acteur du marché de taille moyenne / risque moyen) lui a été attribuée. Elle est soumise aux instruments de surveillance personnalisés.

* Fonctions de contrôle selon la circulaire FINMA 2017/2 Corporate Governance.

** Fonctions de garantie selon la circulaire FINMA 2017/4 Actuaire en chef.

Rapport d'activité de l'Administration pour l'exercice écoulé

L'administration s'est réunie lors de quatre séances ordinaires, au cours desquelles les thèmes suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

11 avril 2024

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Comptes 2023 (rapport de l'organe de révision inclus)
- État des options stratégiques
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Rapport intermédiaire relatif aux projets immobiliers actuels
- Nouvelle loi sur la protection des données

22 juin 2024

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Rapports de statut dans les domaines Assurances et Vente
- Rapports de statut dans le domaine de la Régulation (SST / rapport)
- État intermédiaire des projets immobiliers actuels
- Nouvelle loi sur la protection des données
- Assemblée des délégués

22 août 2024

- Règlement d'organisation
- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2025-2027 (rapport ORSA, 1^{re} lecture)
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Conférence de risque 2024
- Rapport de vérification de la révision interne

12 décembre 2024

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2025-2027 (rapport ORSA, 2^e lecture)
- Planification annuelle 2025 (y c. planification des liquidités)
- État des options stratégiques, développement de produits
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Prise de connaissance du rapport de risque et du rapport de révision interne
- Mise à jour du nouveau système de contrôle interne (SCI)

Comité de placement

Les tâches, devoirs et compétences du comité de placement sont définis dans le règlement de placement et englobent pour l'essentiel les points suivants :

Le comité de placement est responsable de la mise en œuvre du règlement de placement approuvé par l'administration.

Il choisit les gérants du portefeuille et définit le cadre de leurs activités par le biais de mandats de gestion.

Le comité de placement surveille le respect des directives de placement et le résultat des placements.

Il décide notamment des mesures tactiques de sécurisation.

Au cours de l'exercice sous revue, quatre séances ordinaires du comité de placement ont eu lieu.

Le comité de placement rend régulièrement compte de ses activités à l'administration et à la direction, auxquelles il attribue les mandats nécessaires.

Le comité de placement se compose des membres suivants :

- Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (président)
- Dr sc. math. Hanspeter Tobler (membre)
- Norman Gerber, responsable des placements de capitaux (membre consultatif sans droit de vote)
- Fritz Jakober, FJ Vermögensverwaltung Glaris (membre consultatif sans droit de vote)



Les meilleurs pronostics pour votre famille.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée des délégués de
l'Assurance des Médecins Suisse société coopérative, Berne

Berne, le 10 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 14 à 30) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités de l'administration relatives aux comptes annuels

L'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Nicolas Girard
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Comptes statutaires :

Bilan

Bilan au 31 décembre

en CHF

	Annexe	2023	2024
Actifs			
Biens immobiliers	1, 2	212 722 239	213 046 111
Titres à revenus fixes	1	418 793 241	390 500 195
Actions et parts de fonds	1	46 435 720	44 142 024
Autres placements de capitaux	1	2 235 600	2 381 145
Total des placements		680 186 799	650 069 474
Créances sur instruments financiers dérivés	1	189 740	98 719
Disponibilités		22 231 406	22 848 564
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	451 829	239 186
Immobilisations corporelles	2	—	—
Frais d'acquisition activés		2 135 700	2 326 585
Actifs incorporels	2	—	—
Créances nées d'opérations d'assurance	3	55 936	24 109
Autres créances	4	2 193 038	4 414 154
Comptes de régularisation des actifs	5	7 263 908	6 044 144
Total de l'actif		714 708 356	686 064 934
Passifs			
Provisions techniques	6	675 845 504	643 139 510
Provisions non techniques	7	18 100 000	22 050 000
Engagements issus d'instruments financiers dérivés	1	—	—
Engagements issus de transactions d'assurance	8	109 954	124 358
Autres engagements		629 857	318 157
Comptes de régularisation passifs	9	3 030 605	3 288 123
Total du capital étranger		697 715 919	668 920 148
Réserves légales issues du bénéfice		9 370 000	9 540 000
Provisions volontaires de bénéfices		7 450 000	7 450 000
Résultat annuel		172 437	154 786
Total du capital propre	10	16 992 437	17 144 786
Total du passif		714 708 356	686 064 934

Comptes statutaires :

Compte de résultat

Compte de résultat en CHF	Annexe	2023	2024
Primes brutes		22 452 581	29 469 388
Part des réassureurs aux primes brutes		– 159 294	– 143 096
Primes pour propre compte		22 293 286	29 326 292
Variations des reports de primes		463 012	428 836
Primes acquises pour propre compte		22 756 299	29 755 128
Autres revenus issus d'opérations d'assurance		—	—
Total des produits issus des opérations actuarielles		22 756 299	29 755 128
Versements pour cas d'assurance (brut)	11	– 86 936 632	– 83 267 172
Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurance		330 473	164 814
Variation des provisions techniques	12	44 729 706	30 971 311
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	12	– 243 172	– 212 643
Coûts des cas d'assurance pour propre compte		– 42 119 625	– 52 343 690
Charges d'acquisition et de gestion	13	– 2 517 218	– 3 029 640
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion		—	—
Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte		– 2 517 218	– 3 029 640
Autres charges techniques pour propre compte		—	—
Produits des placements de capitaux	14	35 492 786	41 105 368
Coûts des placements de capitaux	14	– 13 381 121	– 15 299 044
Résultat des placements		22 111 665	25 806 323
Résultat opérationnel		231 120	188 122
Produits/charges extraordinaires		—	—
Bénéfice avant impôts		231 120	188 122
Impôts directs		– 58 683	– 33 336
Bénéfice après impôts		172 437	154 786



Les meilleurs pronostics pour votre carrière.

Comptes statutaires :

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie en CHF	2023	2024
Bénéfice	172 437	154 786
Gains (-) / Pertes (+) réalisé·e·s/non réalisé·e·s sur placements de capitaux	- 5 905 536	- 10 571 200
Revalorisations (-) / Amortissements (+) des Placements de capitaux	708 798	- 1 129 609
Actifs incorporels	—	—
Immobilisations corporelles	55 153	—
Augmentation / Diminution des Provisions techniques	- 45 459 164	- 32 705 994
Part des réassureurs dans les provisions techniques	243 172	212 643
Provisions non techniques (financières)	1 300 000	3 950 000
Créances et engagements issus d'instruments financiers dérivés	- 159 262	91 021
Frais de souscription activés	- 339 784	- 190 885
Créances nées d'opérations d'assurance	43 555	31 827
Autres créances	2 240 925	- 2 221 116
Comptes de régularisation actifs	- 1 050 575	1 219 764
Engagements issus de transactions d'assurance	- 303 423	14 405
Autres engagements	- 37 236	- 311 700
Comptes de régularisation passifs	- 214 925	257 519
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	- 48 705 863	- 41 198 539
Achat net (-) / Vente nette (+) de Placements de capitaux	47 640 581	41 818 134
Actifs incorporels	—	—
Immobilisations corporelles	—	—
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	47 640 581	41 818 134
Attribution au fonds de secours (attribution du bénéfice)	- 3 014	- 2 437
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 3 014	- 2 437
Variation des liquidités	- 1 068 296	617 157
Total des liquidités de l'exercice précédent	23 299 703	22 231 406
Variation des liquidités	- 1 068 296	617 157
Total des liquidités de l'exercice sous revue	22 231 406	22 846 564

Comptes statutaires :

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Principes des règles comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des Obligations (art. 957–963b CO).

La présentation des comptes annuels est conforme aux prescriptions de l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances.

Conversion des monnaies étrangères

La société établit ses comptes en francs suisses. Les charges et produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction. Les postes du bilan exprimés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de la date du bilan, les cours principaux étant :

	2023	2024
EUR	0.92973	0.93842
USD	0.84165	0.90625

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et passifs est appliqué. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs est effectuée, non pas aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées), mais aux valeurs actuelles, en présence de conditions d'exploitation ordinaires, les valeurs seront inscrites au prix du jour. Les passifs sont comptabilisés à la valeur nominale.

Biens immobiliers (immeubles de placement)

Les biens immobiliers (immeubles de placement) figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, respectivement au prix de revient, auquel s'ajoute tout investissement générant une plus-value. Le parc immobilier est constamment entretenu. L'amortissement sur la valeur d'acquisition, respectivement le prix de revient est calculé sans prise en compte de la valeur du terrain.

La valeur des sommes portées au bilan est vérifiée chaque année à l'aide de l'évaluation propre DCF des immeubles. En outre, des expertises externes sont mandatées à intervalles réguliers. En cas de constat d'une perte de valeur durable, une correction de valeur sera comptabilisée avec incidence sur le résultat.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont, en règle générale, tenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts (amortized cost method), pour autant que le débiteur soit en mesure de régler les intérêts et de rembourser. La modification périodique de la valeur calculée en fonction de la valeur des coûts amortis est inscrite au compte de résultat. En cas de doute quant à la capacité du débiteur à régler les intérêts ou à rembourser, les titres à revenus fixes sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons une valeur proche du marché sur la base de notre propre modèle d'évaluation.

Actions et parts de fonds (fonds immobilier inclus)

Les actions et les parts de fonds sont portées au bilan aux valeurs actuelles (valeur du cours ou du marché au jour de l'établissement du bilan). La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gain ou perte sur les cours non réalisés) étant passée, soit dans le poste des produits des placements de capitaux, soit dans les charges liées aux placements de capitaux. Ces écritures ont une incidence sur le résultat.

Autres placements

Les autres placements comprennent un Single Private Equity Funds non coté ainsi qu'une participation évaluée à la valeur nette d'inventaire ou au coût d'acquisition diminué d'éventuelles pertes de valeur.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions, ainsi que des futures. Les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques imputables au taux de change et les fluctuations de prix du marché. Les contrats optionnels tactiques et les certificats sur indices d'actions, ainsi que les futures, sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion. Les dérivés sont évalués aux cours du jour actuels. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés aux valeurs actuelles, avec incidence sur le résultat.

Disponibilités

Les disponibilités incluent les espèces, les avoirs bancaires ainsi que les créances résultant de placements sur le marché monétaire (en général jusqu'à 12 mois maximum). Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont passées au bilan à partir d'un coût d'acquisition de CHF 5000 et amorties linéairement sur une durée d'usage de deux à cinq ans. La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année.

Frais de souscription activés

Les frais d'acquisition des polices d'assurance sont activés et comptabilisés dans un poste distinct du bilan. L'évaluation de leur valeur se base sur les calculs actuariels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, sont portées à l'actif lorsqu'un profit mesurable sur plusieurs années peut leur être imputé. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de trois à cinq ans. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année. Si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Créances, comptes de régularisation des actifs et autres engagements

Ces postes sont évalués aux valeurs nominales. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiées.

Provisions techniques brutes

Ce poste représente les engagements envers les preneurs d'assurance. Elles sont en principe définies sur la base des différents contrats d'assurance. Les prescriptions et usages suisses, ainsi que les plans d'exploitation approuvés, forment la base des calculs s'y rapportant. Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent au taux d'intérêt technique non escompté des flux de versements correspondants, constitués par la différence entre les versements futurs aux preneurs d'assurance (prestations d'assurance) et les versements futurs des preneurs d'assurance (primes). Dans ce contexte, les bases biométriques, telles que les probabilités de décès, d'invalidité et autres éventualités de sinistre, sont prises en compte (méthode prospective). Pour les avoirs de vieillesse des assurances individuelles, la réserve mathématique correspond à l'avoir épargné par le preneur d'assurance (méthode rétrospective).

Reports de primes

Il s'agit de la régularisation des primes, non encore réalisées, encaissées au cours de l'exercice. Le calcul des reports de primes se base sur la méthode du prorata temporis.

Provisions pour prestations d'assurance

Cette position inclut les provisions pour dommages déclarés, provisions pour dommages survenus, mais non encore déclarés et les frais de traitement des sinistres correspondants.

Provisions pour fonds d'excédents

La société rétrocède chaque année aux preneurs d'assurance une part des revenus réalisés dans le cadre des opérations d'assurances-vie. Les montants correspondants sont comptabilisés sous forme de provisions pour le fonds d'excédents. Les montants affectés à ces provisions sont utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés, conformément aux dispositions légales et/ou contractuelles.

Provisions non techniques

Afin de tenir compte des fluctuations des cours des actions et parts de fonds, des provisions pour correction de valeurs peuvent être constituées, à la charge du compte de résultat. Lors de la constitution de provisions de fluctuation, il est tenu compte du principe de la valeur d'acquisition, respectivement de la valeur minimale. Cela signifie que les provisions de fluctuation sont fixées de manière à ne pas être inférieures à la valeur d'acquisition, respectivement à la valeur minimale, par titre.

Prévoyance du personnel

Les collaborateurs de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative sont affiliés à une institution de prévoyance selon le droit suisse. Les plans de prévoyance sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions de l'employeur apparaissent sous les frais de personnel dans le compte de résultat. La prévoyance est gérée par une fondation autonome et indépendante de l'employeur. Les plans assurent des prestations de retraite, invalidité et décès ; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance.

Comptes de régularisation passifs

Les postes de régularisation passifs incluent les revenus déjà comptabilisés correspondant au nouvel exercice, ainsi que les factures non encore reçues concernant l'exercice en cours. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales ou selon l'estimation la plus juste possible.

Impôts

Les impôts courants sur le revenu, ainsi que les impôts sur le capital, sont saisis avec incidence sur le résultat. Les impôts courants dus figurent dans les autres passifs ou dans les comptes de régularisation passifs.

Adaptation de la présentation des comptes annuels

Au cours de l'exercice sous revue, la ventilation au sein des produits et charges des placements a été adaptée.

Les chiffres de l'année précédente ont également été adaptés à des fins de comparaison. Ces ajustements n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

Comptes statutaires :

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Mentions annexes selon art. 959c al. 2 CO

Nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Berne.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses a enregistré une moyenne annuelle de 7 emplois à plein temps (exercice précédent : 7).

Engagements envers des institutions de prévoyance

Au jour de l'établissement du bilan, aucun engagement envers des institutions de prévoyance n'était en suspens (à l'instar de l'exercice précédent).

Honoraires versés à l'organe de révision

Les honoraires relatifs aux

- prestations de révision se montent à CHF 110 168 (exercice précédent : CHF 100 134)
- pour les prestations accessoires CHF 104 289 (exercice précédent : CHF 49 835).

Les prestations de révision comprennent l'audit des comptes avec les vérifications du bouclage statutaire (art. 728a al. 1 ch. 1 CO), de la proposition d'affectation du bénéfice (art. 728a al. 1 ch. 2 CO), de l'existence d'un système de contrôle interne (art. 728a al. 1 ch. 3 CO), des comptes annuels selon une norme reconnue (art. 962 al. 1 ch. 2 CO) ainsi que le rapport à l'administration.

En outre, l'audit prudentiel avec les audits de la fortune liée, des provisions actuarielles, du négoce de produits dérivés (LIMF) ainsi que les rapports à l'administration et à la FINMA (rapport de surveillance).

Somme totale des actifs affectés à la sécurisation des propres engagements

Les directives des ordonnances de surveillance de la FINMA relatives à la fortune liée sont appliquées, tout comme celles de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF ainsi que de l'Ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers, OIMF.

La valeur de couverture de la fortune liée se monte à CHF 604 millions (exercice précédent : CHF 717 millions).

La valeur comptable de la fortune liée se monte à CHF 531 millions (exercice précédent : CHF 599 millions).

La valeur comptable des biens immobiliers mis en gage dans le patrimoine libre s'élève à CHF 54,3 millions (exercice précédent : CHF 50,6 millions).

Limite de crédit : CHF 30 millions (exercice précédent : CHF 30 millions).

Prélèvement au 31 décembre 2024 : CHF 0 million (exercice précédent : CHF 0 million).

Négoce de dérivés : les dispositions de la société prévoient que l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier sur la fortune globale, ce qui signifie qu'un investissement équivalent par le biais de placements de base ne doit pas exercer le même effet qu'une ouverture de crédit, même en tenant compte de l'engagement économique (exposition). Tous les engagements pouvant découler de transactions financières dérivées doivent, à tout moment, être couverts par des liquidités ou par les placements de base existants. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées. La contrepartie du risque doit être limitée et une bonne négociabilité des instruments dérivés utilisés assurée. Un contrat cadre d'Over-the-Counter- (OTC-) Derivate (y compris Netting-Agreement) a été passé entre la société et ses partenaires bancaires dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. En outre, les transactions en produits dérivés et opérations à terme, ainsi que les contrats de gage correspondants, font l'objet d'une convention cadre.

LAMS se positionne comme Petite contrepartie financière, conformément à l'énoncé de l'article 99 LIMF. Les procédures découlant du négoce de dérivés (art. 113 al. 1 OIMF) sont réglementées par écrit.

Le total des engagements à honorer à la date d'établissement du bilan se monte à CHF 0 million (exercice précédent : CHF 5,6 millions).

La valeur marchande des valeurs de base actuelles se monte à CHF 23,5 millions (exercice précédent : 68,1 millions).

Des titres d'une valeur comptable de CHF 18,2 millions ont été mis en gage pour garantir les instruments financiers dérivés (exercice précédent : CHF 19,1 millions). Au cours de l'exercice sous revue, aucun recours au contrat de gage n'a eu lieu.

Comptes selon une norme reconnue (art. 962 CO)

La comptabilité est établie conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC, vérifiée par l'organe de révision et présentée à l'assemblée des délégués (organe suprême de la société coopérative). La société coopérative renonce à une publication dans son rapport de gestion.

Explications relatives au bilan

1) Placements de capitaux et instruments financiers dérivés

en CHF	2023	2024
Biens immobiliers (immeubles de placement)	212 722 239	213 046 111
Titres à revenus fixes	418 793 241	390 500 195
<i>Actions et placements similaires</i>	3 322 695	3 378 806
<i>Placements collectifs de capitaux (parts de fonds, fonds immobilier inclus)</i>	43 113 025	40 763 218
Actions et parts de fonds	46 435 720	44 142 024
Autres placements de capitaux	2 235 600	2 381 145
Placements de capitaux	680 186 799	650 069 474
Instruments financiers dérivés (net)	189 740	98 719
Total placements de capitaux et instruments financiers dérivés	680 376 539	650 168 193

Valeurs marchandes des placements de capitaux évalués selon la méthode d'amortissement

en CHF	2023	2024
Titres à revenus fixes	419 809 616	405 279 707
Total	419 809 616	405 279 707

Les valeurs marchandes indiquées incluent l'intérêt couru porté au bilan sous la position Comptes de régularisation actifs.

Autres placements de capitaux

en CHF	2023	2024
Capital d'investissement	2 235 600	2 381 145
Engagement de capital convenu (Commitments)	3 000 000	3 000 000
Tranches échues	2 670 000	2 820 000
Remboursé	570 000	1 471 500
Montant dû	330 000	180 000

Les placements à caractère de capital d'investissement incluent typiquement des engagements de capitaux fermes (Commitments). En cas d'investissement effectif, des tranches de capital viennent à échéance, jusqu'à épuisement du capital maximum convenu. Les engagements de capital convenus ou le montant dû sont à tout moment couverts par les liquidités disponibles.

Instruments financiers dérivés (net)

en CHF	2023	2024
Devises		
aux fins de sécurisation	97 447	98 719
aux fins de rendement reproductible	—	—
Instruments de fonds propres et indices correspondants		
aux fins de sécurisation	92 292	—
Total	189 740	98 719

Comptes statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

2) Tableau des actifs immobilisés

en CHF	2023	2024
Pour les immeubles (immeubles de placement)		
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	219 736 487	212 722 239
Entrées	—	—
Sorties	-11 674 450	-8 362 880
Imputation	—	1 232 898
Dépréciation sur la base d'une perte de valeur	-1 689 798	-1 546 146
Activation d'investissements générant une plus-value	6 350 000	9 000 000
État au 31.12	212 722 239	213 046 111

	2023	2024
Pour les immobilisations corporelles		
Valeurs d'acquisition du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01	213 623	213 623
Entrées	—	—
Sorties	—	—
État au 31.12	213 623	213 623
Correctif de valeurs cumulées du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01	-158 469	-213 623
Amortissements prévus	-55 153	—
État au 31.12	-213 623	-213 623
Valeur comptable nette au 31.12	—	—

Explications relatives au bilan**Pour les immobilisations incorporelles****Valeurs d'acquisition des logiciels informatiques**

	2023	2024
État au 01.01	8 694 648	8 694 648
Entrées	—	—
Sorties	—	—
État au 31.12	8 694 648	8 694 648

Correctif de valeurs cumulées des logiciels informatiques

État au 01.01	– 8 694 648	– 8 694 648
Amortissements prévus	—	—
État au 31.12	– 8 694 648	– 8 694 648

Valeur comptable nette au 31.12

—	—
---	---

3) Créances issues de transactions d'assurance

en CHF	2023	2024
Créances envers nos preneurs d'assurance	12 788	24 047
Créances envers des sociétés d'assurance	37 636	—
Créances envers nos intermédiaires	5 512	62
Créances nées d'opérations d'assurance	55 936	24 109

4) Autres créances

en CHF	2023	2024
Créances envers les gérances immobilières	14 018	—
Créances envers les autorités de taxation	665 000	2 626 000
Créances sur l'impôt anticipé	1 501 518	1 742 823
Autres créances	12 502	45 331
Autres créances	2 193 038	4 414 154

5) Comptes de régularisation actifs

en CHF	2023	2024
Intérêts en cours sur placements de capitaux	3 561 705	3 238 626
Régularisations des placements immobiliers	3 702 204	2 805 519
Autres régularisations	—	—
Comptes de régularisation actifs	7 263 908	6 044 144

Comptes statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

6) Provisions techniques

en CHF	2023	2024
Reports de primes	3 828 807	3 399 971
Provisions pour prestations d'assurance	759 603	593 248
Autres provisions techniques	62 433 942	62 252 778
Réserve mathématique	589 376 829	550 540 527
Provisions pour participations contractuelles aux excédents	6 700 627	8 831 774
Provisions pour le fonds d'excédents	12 745 697	17 521 213
Provisions techniques brutes	675 845 504	643 139 510
Part des réassureurs aux provisions techniques	- 451 829	- 239 186
Provisions techniques pour propre compte	675 393 676	642 900 325

La position Autres provisions techniques englobe des provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité, des provisions pour les garanties de taux d'intérêt, ainsi que les provisions de fluctuation légalement prescrites.

Compte tenu des estimations actuelles et de la conjoncture qui prévaut, les prescriptions relatives aux provisions selon le plan d'exploitation sont entièrement satisfaites.

Part des réassureurs aux provisions techniques

en CHF	2023	2024
Réserve mathématique brute	589 376 829	550 540 527
Parts des réassureurs	- 451 829	- 239 186
Réserve mathématique pour propre compte	588 925 000	550 301 341

Autres positions actuarielles sans parts réservées aux réassureurs.

Provisions pour le fonds d'excédents

en CHF	2023	2024
État au 01.01	4 274 838	12 745 697
Sorties issues d'attributions	- 1 529 141	- 5 224 484
Entrées issues d'attributions	10 000 000	10 000 000
Provisions pour le fonds d'excédents	12 745 697	17 521 213
dont		
- part définitivement attribuée du fonds d'excédents	5 218 543	5 058 082
- part libre du fonds d'excédents	7 527 154	12 463 131

Explications relatives au bilan

7) Provisions non techniques

en CHF	2023	2024
État au 01.01	16 800 000	18 100 000
Dissolution	—	—
Constitution	1 300 000	3 950 000
Provisions non techniques	18 100 000	22 050 000

8) Engagements issus de transactions d'assurance

en CHF	2023	2024
Engagements envers nos preneurs d'assurance	6 091	1 292
Engagements envers nos intermédiaires	103 862	123 066
Engagements issus de transactions d'assurance	109 954	124 358

Tous les engagements sont échus dans un délai d'un an.

9) Passifs de régularisation

en CHF	2023	2024
Primes et placements de capitaux payés d'avance	52 293	50 000
Régularisations des placements immobiliers	2 778 793	3 069 752
Autres régularisations	199 518	168 372
Comptes de régularisation passifs	3 030 605	3 288 123

Autres charges

Remarques par rapport au bilan

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est active en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Elle propose exclusivement des contrats relevant de l'assurance-vie individuelle.

La valeur comptable des biens immobiliers mis en gage dans le patrimoine libre s'élève à CHF 54,3 millions (exercice précédent : CHF 50,6 millions) avec une limite de crédit de CHF 30 millions (exercice précédent : CHF 30 millions) et une utilisation du crédit au 31 décembre 2024 de CHF 0 million (exercice précédent : CHF 0 million). Pour garantir les instruments financiers dérivés, des titres d'une valeur comptable de CHF 18,2 millions ont été mis en gage (exercice précédent : 19,1 millions). Au cours de l'exercice sous revue, aucun recours au contrat de gage n'a eu lieu. L'obligation d'investissement dans le cadre de l'engagement en Private Equity est détaillée dans les explications du bilan, sous position 1 « Autres placements de capitaux ».

Il n'existe aucun autre engagement conditionnel ou autre engagement susceptible de ne pas être porté au bilan.

Transaction avec des parties liées

Il n'existe aucune transaction de ce genre.

Comptes statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

10) Fonds propres en CHF	Légaux Réserves de bénéfice	Volontaires Réserves de bénéfice	Total Fonds propres
État au 31. 12. 2022	9 230 000	7 593 014	16 823 014
Attribution au fonds de secours	—	– 3 014	– 3 014
Attribution aux provisions légales de bénéfice	140 000	– 140 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice	—	172 437	172 437
État au 31. 12. 2023	9 370 000	7 622 437	16 992 437
Attribution au fonds de secours	—	– 2 437	– 2 437
Attribution aux provisions légales de bénéfice	170 000	– 170 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice	—	154 786	154 786
État au 31. 12. 2024	9 540 000	7 604 786	17 144 786

Explications relatives au compte de résultat

11) Versements pour cas d'assurance en CHF	2023	2024
Versements de capitaux en cas de décès et de vie	– 53 854 780	– 50 662 657
Rentes (rentes de vieillesse et survivants)	– 6 962 932	– 6 223 320
Incapacité de gain et invalidité (rentes et libération des primes)	– 614 958	– 339 910
Incapacité de gain et invalidité (capital)	– 620 952	– 368 123
Rachats	– 19 572 867	– 20 880 626
Autres prestations d'assurance versées	– 5 310 144	– 4 792 535
Versements pour cas d'assurance (brut)	– 86 936 632	– 83 267 172
Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurance	330 473	164 814
Virements pour cas d'assurance pour propre compte	– 86 606 159	– 83 102 358

Explications relatives au compte de résultat

12) Variation des provisions techniques

en CHF	2023	2024
Variation des provisions pour prestations d'assurance	88 023	166 356
Variation des autres provisions techniques	4 135 412	181 164
Variation de la réserve mathématique	48 776 303	38 836 302
Variation des provisions pour participations contractuelles aux excédents	1 729 968	1 787 489
Variation des provisions pour le fonds d'excédents	-10 000 000	-10 000 000
Variation des autres provisions techniques	44 729 706	30 971 311
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	-243 172	-212 643
Variation des autres provisions techniques pour propre compte	44 486 534	30 758 668

13) Charges d'acquisition et de gestion

en CHF	2023	2024
Frais de conclusion	-368 305	-298 830
Variation des frais de souscription délimités	339 784	190 885
Coûts de gestion	-2 488 697	-2 921 695
Charges d'acquisition et de gestion	-2 517 218	-3 029 640
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion	—	—
Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte	-2 517 218	-3 029 640

Les frais de gestion globaux sont répartis sur les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux (cf. ch. 14) à l'aide d'une clé de répartition. Les frais de gestion avant répartition entre les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux incluent :

	2023	2024
Amortissements :		
– sur les immobilisations corporelles	55 153	—
– sur les immobilisations incorporelles	—	—
Amortissements totaux	55 153	—
Frais de personnel :	1 987 998	2 023 295

Les frais de personnel incluent les honoraires soumis à l'AVS versés aux organes.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative renonce à tout système de bonus.

Comptes statutaires :

Annexe

Explications relatives au compte de résultat

14) Produits /charges des placements de capitaux

en CHF	2023	2024
Produits des placements immobiliers	15 732 914	15 382 116
Produits des titres	8 366 355	7 889 473
Produits issus des imputations (bénéfices non réalisés)	2 568 402	6 203 783
Profits provenant de la réalisation de placements	8 663 755	11 427 258
Dissolution des provisions de fluctuation des cours ¹	—	—
Autres produits de placement	161 361	202 738
Produits des placements de capitaux	35 492 786	41 105 368
Charges des placements immobiliers	- 3 729 450	- 2 974 296
Amortissements sur placements (pertes non réalisées)	- 3 277 200	- 5 074 175
Pertes provenant de la réalisation de placements	- 2 758 219	- 856 057
Constitution de provisions de fluctuation des cours ¹	- 1 300 000	- 3 950 000
Autres charges de placement (frais de transactions, etc.)	- 52 542	- 57 806
Frais de gestion du capital	- 2 263 711	- 2 386 710
Charges liées aux placements de capitaux	- 13 381 121	- 15 299 044

Inclut le bénéfice généré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

¹ Variation des réserves latentes. Depuis 2019, contenue dans la position Provisions non techniques du bilan.

Indications relatives aux produits et charges issus des placements de capitaux par classe de placement répertoriée

en CHF	2023	2024
Immeubles		
Produits	15 732 914	15 382 116
Imputations	—	1 232 898
Bénéfices réalisés	6 162 414	10 384 465
Produits des immeubles	21 895 328	26 999 479
Charges des placements immobiliers	- 3 729 450	- 2 974 296
Amortissements et corrections de valeur	- 1 689 798	- 1 546 146
Pertes réalisées	—	—
Charges des immeubles	- 5 419 248	- 4 520 442

Titres à revenus fixes	2023	2024
Produits	7 100 914	6 869 372
Imputations	86 358	165 695
Bénéfices réalisés	68 290	59 937
Produits des titres à revenus fixes	7 255 562	7 095 004
Amortissements et corrections de valeur	-715 127	-3 043 593
Pertes réalisées	-77 418	-678 174
Charges des titres à revenus fixes	-792 545	-3 721 768

Actions et parts de fonds	2023	2024
Produits	1 265 441	1 020 102
Imputations	2 470 944	4 388 145
Bénéfices réalisés	1 002 617	832 417
Produits des actions et parts de fonds	4 739 002	6 240 663
Amortissements et corrections de valeur	-391 479	-484 435
Pertes réalisées	-83 506	-7 140
Charges des actions et parts de fonds	-474 985	-491 575

Autres placements de capitaux	2023	2024
Produits	—	—
Imputations	11 100	417 045
Bénéfices réalisés	—	—
Produits des autres placements de capitaux	11 100	417 045
Amortissements et corrections de valeur	-170 493	—
Pertes réalisées	—	—
Charges des autres placements de capitaux	-170 493	—

Produits issus de l'utilisation d'instruments financiers dérivés	-1 372 460	-4 792
---	-------------------	---------------

Affectation du bénéfice et fonds propres

Pour les exercices arrêtés au 31 décembre

en CHF

	2023	2024
Bénéfice	172 437	154 786
Bénéfice reporté	—	—
Bénéfice porté au bilan	172 437	154 786
<i>L'administration demande que le bénéfice annuel soit réparti de la manière suivante :</i>		
Attribution aux réserves légales de bénéfice	170 000	150 000
Attribution au fonds de secours	2 437	4 786
Fonds propres avant l'affectation du bénéfice	16 820 000	16 990 000
Attribution aux réserves légales de bénéfice	170 000	150 000
Attribution aux provisions volontaires de bénéfice	—	—
Fonds propres après l'affectation du bénéfice	16 990 000	17 140 000



Les meilleurs pronostics pour vos réserves financières.

Rapport de situation :

Remarques préliminaires

Selon art. 961c CO – (hors comptabilité)

Stratégie commerciale et marche des affaires

La stratégie commerciale de notre société coopérative est régie par le marché privé de la prévoyance professionnelle. Les prémisses stratégiques obéissent, dans ce cadre, aux directives des instances supérieures, conformément aux buts et statuts de la société coopérative.

Dans le cadre d'une planification pluriannuelle, des domaines thématiques choisis sont analysés, tandis que des estimations sont formulées quant aux tendances et défis actuels. Le tout permet de projeter les conséquences possibles et mesures à adopter.

Sur la base de l'évaluation effectuée au cours de l'année sous revue, l'administration et la direction ont axé leurs travaux sur la révision de la structure organisationnelle ainsi que sur l'élargissement de l'offre de prestations avec une incursion potentielle dans des activités non liées à l'assurance.

Les adaptations nécessaires des produits, des processus et des systèmes ont été mises en œuvre en vue de l'évolution des assurances-vie individuelles et dans le contexte des nouvelles directives prudentielles en vigueur.

Des explications relatives à la marche actuelle des affaires et à la situation en fin d'exercice sont exposées et représentées graphiquement ci-après, dans un contexte pluriannuel.

Organisation et nombre d'emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative, dont le siège se trouve à Berne dispose d'une administration restreinte, avec moins de 10 emplois à temps plein au cours de l'exercice sous revue. Par ailleurs, la société coopérative travaille en partenariat étroit avec diverses entreprises lui fournissant des prestations dans le domaine de la vente, de l'accès au marché, des technologies informatiques, du service des actifs, de la gestion de fortune et gestion immobilière.

Le modèle organisationnel et ses fonctions spécifiques sont présentés dans le rapport de gestion. Les compétences décisionnelles incombent principalement à l'administration.

Évaluation des risques / Gestion des risques

La définition, la vérification et l'adaptation de la stratégie de risque, en accord avec la stratégie commerciale, constituent un processus systématique annuel au niveau de l'administration et de la direction. Il est réalisé avec le concours des responsables compétents.

Sur la base de différents composants des rapports (base de la surveillance et du pilotage permanent des risques), l'identification et l'évaluation des risques sont réalisées, dans un premier temps. Ces tâches aboutissent à des projections, scénarios et tests de résistance financiers. Enfin, l'administration définit la propension au risque et le besoin de capital.

L'évaluation repose sur les rapports fournis par/issus de :

- la direction concernant le Test suisse de solvabilité (SST) et les rapports internes périodiques ;
- la fonction de contrôle indépendante Gestion du risque et Compliance ;
- l'actuaire responsable (rapport de provisions et actuariel) ;
- l'Investment Controller indépendant (assetmanagement, contrôle des limites) ;
- des mandats de gestion de fortune, ainsi que des études de benchmark (assetmanagement) ;
- l'organe de révision interne (champs de vérification des risques / processus opérationnels) ;
- l'organe de révision externe (vérification des comptes annuels et des vérifications prudentielles).

L'évaluation de la situation de risque et la définition de la stratégie de risque englobent :

- une vue d'ensemble des risques essentiels auxquels la société coopérative est exposée, y compris les concentrations de risques significatives et le profil global de risques ;
- une estimation du besoin de capital global ;
- le respect des exigences eu égard aux provisions actuarielles et à la fortune liée ;
- une estimation de la pertinence et de l'efficacité de la gestion des risques.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a systématiquement répertorié les risques potentiels. L'appréciation en a été faite conformément à un catalogue de risques sur plusieurs niveaux, dont l'accent portait sur les points suivants :

- lois, modification des aspects sociétaux et concurrence ;
- risques issus des placements de capitaux (risques du marché et de crédit) ;
- risques actuariels ;
- risques opérationnels ;
- risques liés aux activités de vente.

Niveau des commandes et mandats

Selon les pronostics de l'Association suisse d'assurances (ASA), le marché de l'assurance-vie individuelle indiquait une augmentation des primes de 0,7 % au total, au cours de l'exercice sous revue. Les primes uniques affichent une hausse de 1,2 % et les primes périodiques une augmentation de 0,6 %.

Grâce à des apports de capitaux élevés dans le plan de versement, l'assurance des Médecins Suisses est parvenue à dépasser la croissance du marché. En ce qui concerne les primes périodiques, elle a une nouvelle fois dû faire face à un recul.

Activités de développement

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative mise sur des produits durables, simples et compréhensibles. Nous attendons des impulsions positives sur les nouvelles affaires grâce aux attributions d'excédents attractives.

La gamme de produits inclut des assurances d'épargne, des assurances risque de décès et des plans de retrait. Les clients bénéficient de conditions préférentielles, dans le cadre du retrait échelonné du capital (plan de versement), ainsi que d'offres de partenaires de choix.

Événements hors du commun

La coopérative n'a enregistré aucun événement extraordinaire au cours de l'exercice sous revue.

Perspectives

En Suisse, la recherche de solutions privées en matière de prévoyance restera toujours d'actualité. Dans un environnement riche en défis à relever aussi, les chances demeurent intactes pour les petits prestataires.

Afin de se positionner de manière adéquate et retrouver le chemin de la croissance en matière de primes périodiques, la société coopérative doit poursuivre son développement de façon constante et systématique.

En raison des départs substantiels du portefeuille d'assurance de l'AMS en raison de polices arrivant à échéance, nous nous attendons à ce que la somme du bilan continue à baisser. Cette tendance s'accompagne d'une diminution des primes à encaisser et des apports de capitaux plus fluctuants dans le plan de versement.

Les modifications de l'ordonnance sur la surveillance mentionnées plus haut risquent de détériorer encore la situation, d'entraîner une hausse des coûts et de réduire les bénéfices.

Sur la base des placements existants, compte tenu du marché et d'une exposition prudente aux risques, nous espérons pouvoir continuer à enregistrer, pour notre société, des rendements attractifs.

Rapport de situation :

Explications graphiques

Répartition de la fortune par catégories de placement et performance du portefeuille

La performance du portefeuille de l'exercice sous revue atteint 6,29 % (contre 5,63 % l'exercice précédent). Cette position comprend notamment les variations de la valeur de marché des titres à revenu fixe. La part des obligations représente 58,9 % du portefeuille global (contre 59,6 % l'exercice précédent). 85,1 % de ces emprunts jouissent au minimum de la notation A (contre 81,5 % l'exercice précédent). Pour ce qui est des biens immobiliers, il s'agit exclusivement d'immeubles (dénommés immeubles de rapport). Les frais dédiés à la gestion de fortune s'élèvent, pour l'exercice sous revue, à 0,36 % (contre 0,33 % l'exercice précédent).

L'estimation des rendements est déterminée par une référencement spécifique en fonction de chacune des catégories de placement. Les dispositions de l'ordonnance sur la surveillance, de l'OS ainsi que le règlement de placement interne s'appliquent.

Placements de capitaux et durabilité

Les critères de durabilité sont pris en compte dans toutes les décisions d'investissement.

Nos placements en actions sont investis à plus de 90 % dans des fonds devant satisfaire à des critères écologiques, éthiques et sociaux.

Des procédures analogues sont appliquées eu égard aux placements obligataires. Avec 80 % du portefeuille total, les investissements bénéficient d'une notation de durabilité positive eu égard à l'environnement et la société.

5 % de notre portefeuille d'obligations est investi dans des secteurs jugés non durables.

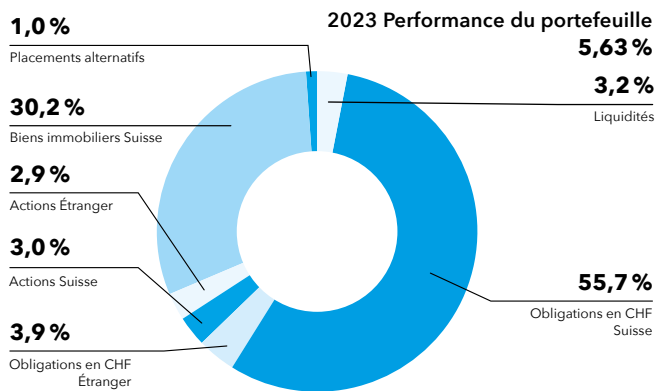
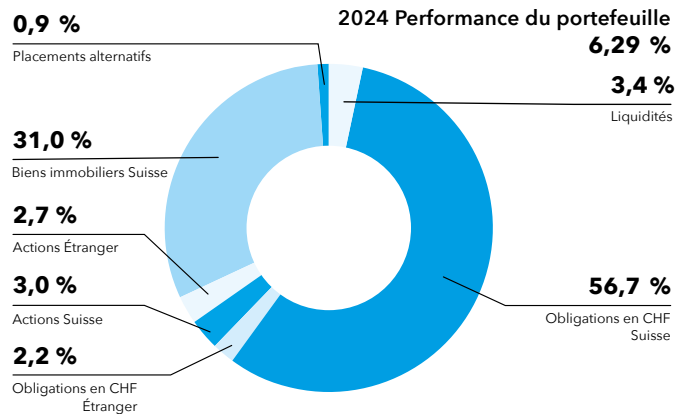
Les placements considérés comme non durables sont majoritairement investis dans des installations de production en Suisse, produisant de l'électricité à partir de l'eau, du gaz et de l'énergie nucléaire.

Rendement des placements en comparaison pluriannuelle

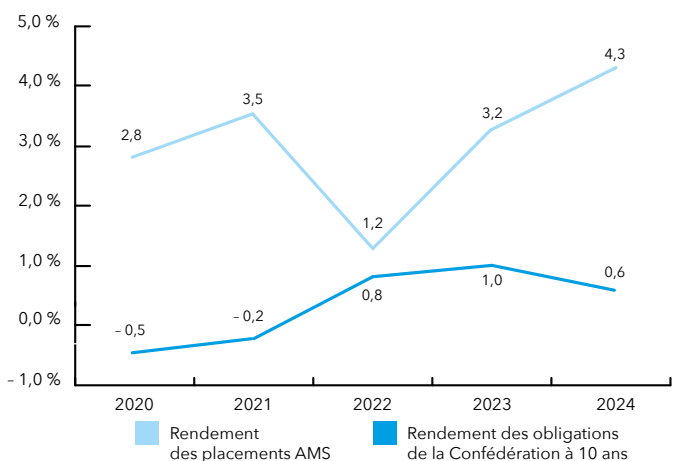
Le rendement des placements de la fortune globale atteint 4,3 % , pour l'exercice sous revue. Dans ce cadre, les emprunts sont évalués selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts. En comparaison avec le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans¹ (taux d'intérêt de référence pour les nouvelles affaires), 2024 enregistre un rendement supplémentaire de 3,8 %.

Sur la période de 5 ans, le rendement excédentaire évolue dans une fourchette entre 0,4 % (2022) et 3,8 % (2024).

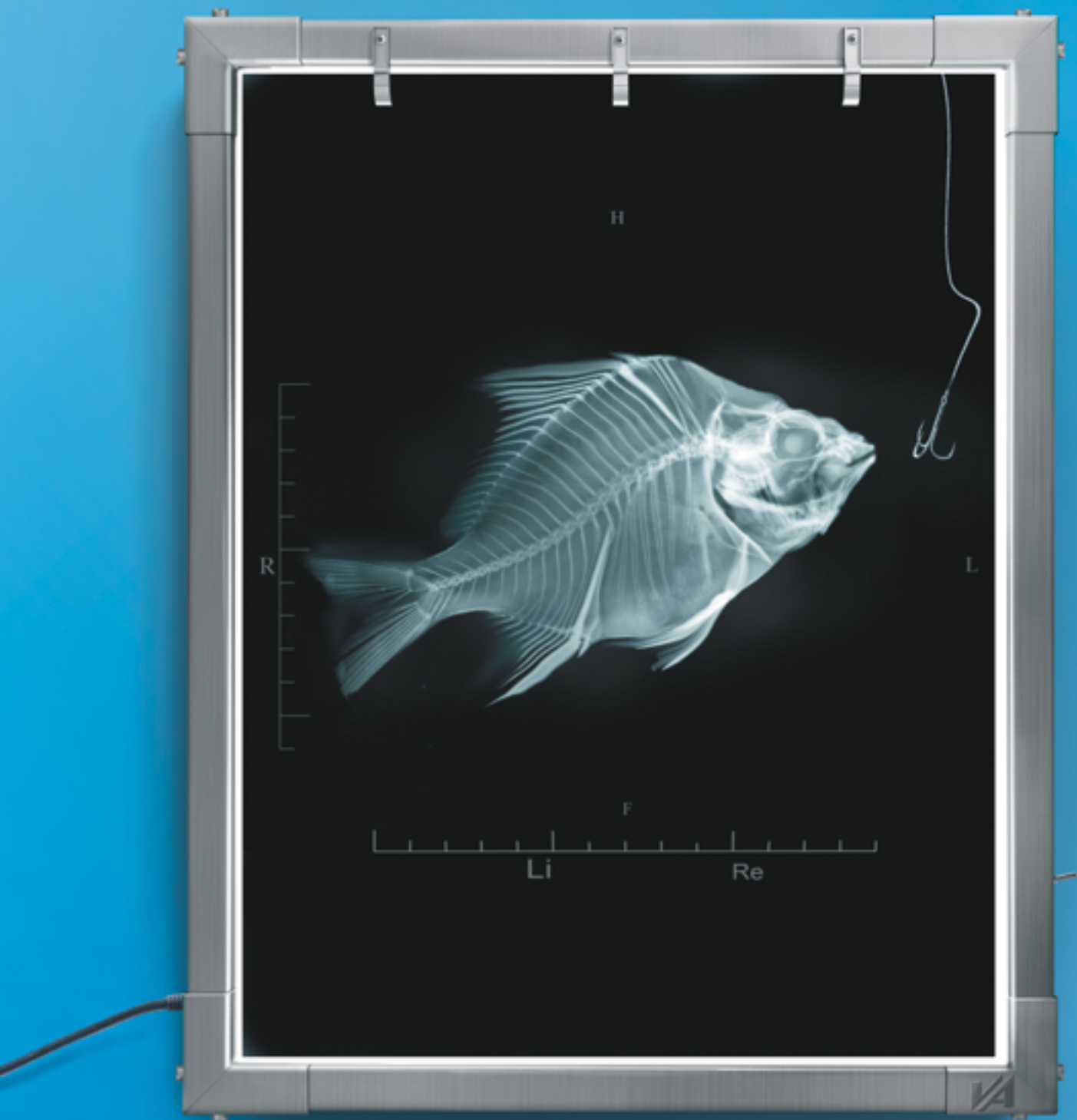
La moyenne des garanties d'intérêt accordées sur l'ensemble du portefeuille s'élève à 2,4 %, tandis que la réserve mathématique sur les portefeuilles de rentes arrivant à échéance (part inférieure à 6 %) présente un besoin d'intérêt de 3,0 %.



Les biens immobiliers détenus directement sont systématiquement mis en conformité avec les exigences en vigueur eu égard à une politique climatique durable, dans le cadre des travaux de rénovation à venir et des nouvelles constructions de remplacement.



¹ Source : BNS, portail de données (moyenne de 12 valeurs mensuelles)



Les meilleurs pronostics pour vivre sereinement.

Taux de couverture du montant théorique par la fortune liée et la fortune globale

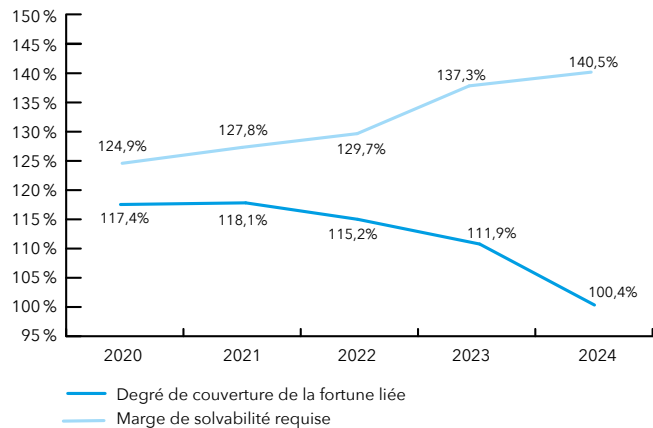
Pour l'année sous revue, nous affichons, sous les nouvelles prémisses, un taux de couverture de 100,4 % dans notre fortune liée (exercice précédent 111,9 %, restated 100,4 %).

Le critère de référence oppose les placements attribués à la fortune liée au montant cible (critère de référence de l'autorité de surveillance). Outre un supplément légal de sécurité de 1 %, le montant cible englobe également les provisions actuarielles et les engagements.

Dans le cadre des valeurs de couverture, il convient de tenir compte du fait que les placements à intérêt fixe sont pris en compte selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts et les biens immobiliers selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).

Avec la révision de l'ordonnance sur la surveillance (OS), les limitations des valeurs d'imputation ont été relevées au niveau de l'OS à partir du 1^{er} janvier 2024. Les biens immobiliers pris en compte sont ainsi soumis à une limite de 25 % du montant théorique.

Par rapport à la fortune globale (placements et liquidités), le taux de couverture s'élève à 140,5 % (année précédente : 137,3 %).

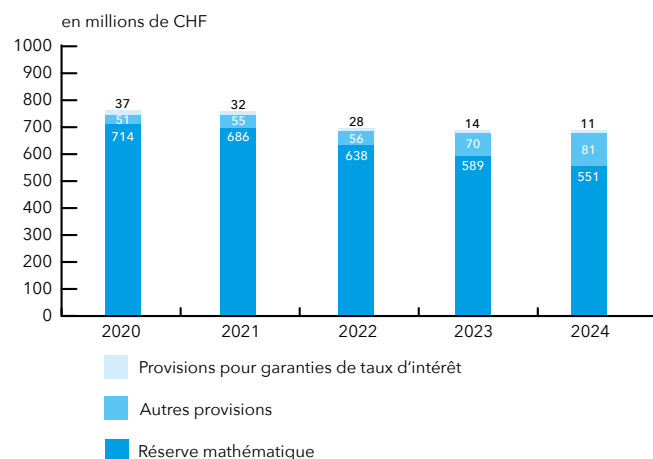


Évolution des provisions techniques

Les provisions techniques ont reculé de CHF 802 millions (2020) à CHF 643 millions (2024). En raison de la régression du portefeuille, nous enregistrons, en parallèle, une réduction de CHF 163 millions (-22,9 %) de la réserve mathématique conforme aux bases tarifaires.

Avec la poursuite de la diminution des contrats à taux d'intérêt élevé et dans le cadre d'une méthodologie basée sur des règles, les provisions pour les garanties de taux d'intérêt, ont pu être progressivement réduites. Cela se fait en faveur des renforcements prévus par le plan d'exploitation et des provisions de fluctuation.

Les autres provisions englobent notamment les reports de primes, la charge de participation des assurés aux excédents, ainsi que les provisions pour la biométrie, les consolidations de rentes et le risque de longévité.



Évolution des primes brutes et des entrées de primes classées en fonction du taux d'intérêt technique

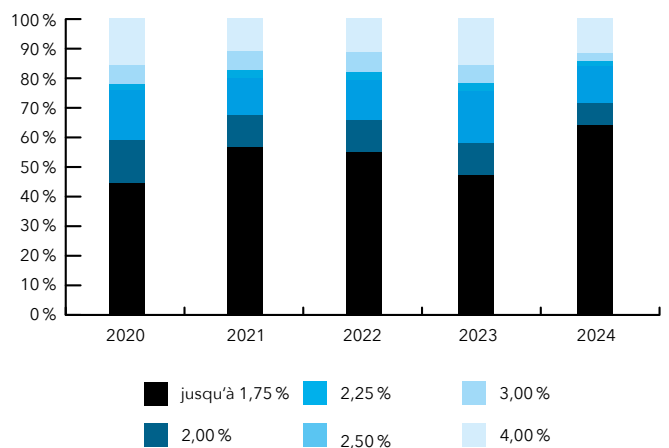
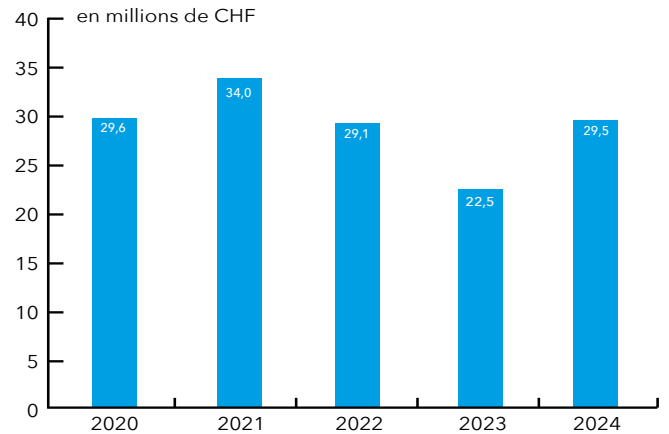
Par rapport à l'exercice précédent, la société coopérative a enregistré, en 2024, une nouvelle progression des entrées de primes brutes, qui sont passées de CHF 22,5 à CHF 29,5 millions. Après une baisse l'année précédente, les clients ont effectué davantage d'apports de capitaux dans le plan de versement au cours de l'exercice sous revue. Depuis le lancement en 2014, ceux-ci dépassent pour la première fois les recettes de primes périodiques, qui ont à nouveau reculé de 10,6 %.

Les placements de capitaux dans le plan de versement sont soumis à des fluctuations plus importantes en cas de variation des taux d'intérêt. La société coopérative fait face à la baisse des placements et à la hausse des retraits en augmentant les attributions d'excédents.

Les tarifs ouverts à la vente atteignent actuellement un taux d'intérêt global allant jusqu'à 3,0 %.

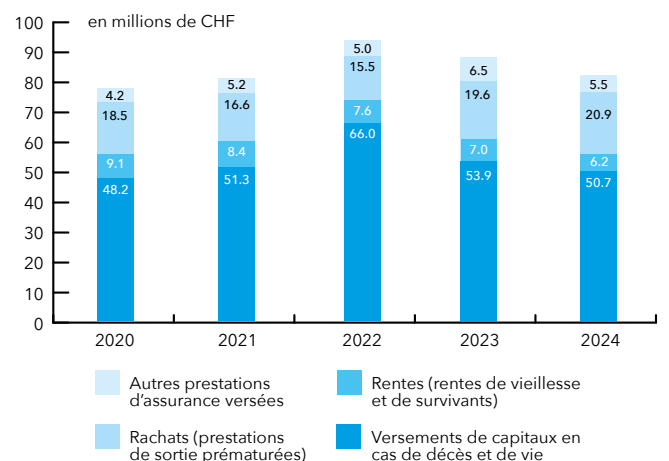
Globalement, la rémunération moyenne garantie du portefeuille d'assurances avoisine les 2,4 %. L'observation de la répartition des entrées de primes classées par intérêt technique, permet de constater une amélioration encore minimale des combinaisons de primes au cours de l'exercice sous revue.

La part issue de contrats d'assurance avec une rémunération excédant 2 % a passé de plus de 41 % (2020) à 27 % (2024). Dans le segment des intérêts bas jusqu'à 1,75 %, la part de 47 % est passée à plus 66 %.



Évolution des prestations d'assurance

Pendant l'exercice sous revue, les prestations d'assurance annuelles de nos coopérateurs se sont chiffrées entre CHF 80 et CHF 94 millions. Une grande partie des assurances sont maintenues jusqu'à l'échéance du contrat. Certaines fluctuations peuvent être observées au niveau des prestations de sortie anticipées. Le motif principal des rachats réside dans le retrait échelonné en vue de la réfraction de la progression fiscale. Des rentes de vieillesse et de survivants (ancien régime) d'un montant total de CHF 6,2 millions ont été versées au cours de l'exercice sous revue.



Évolution des charges d'acquisition et de gestion

Les frais administratifs ont pu être maintenus à un niveau constant, malgré le développement des générations tarifaires 2020 et 2022 et les dépenses liées au développement stratégique et opérationnel.

Dans le cadre de l'introduction de la génération tarifaire 2020, en plus de conditions tarifaires plus favorables, les commissions pour les assurances de risque et d'épargne ont également été augmentées. L'augmentation de la production unitaire en 2022 s'accompagne d'une hausse des frais d'acquisition (indemnités versées aux courtiers). Les commissions versées sont activées et amorties sur la durée du contrat.

La souscription des placements de capitaux dans le plan de versement découle principalement de la gestion du processus et ne fait pas l'objet de commissions. Les membres de la société coopérative bénéficient de conditions intéressantes.

La collaboration au sein de l'association « les Assureurs médecins » dégage des potentiels de synergie. Au cours du deuxième semestre 2022, nous avons lancé le portail en ligne commun www.daev.ch. La plate-forme offre aux employeurs et aux personnes assurées un accès global aux trois piliers du système de prévoyance suisse, avec des informations individuelles sur la prévoyance professionnelle et privée.

Évolution du fonds d'excédents

Au cours de l'exercice sous revue, les coopérateurs ont bénéficié d'attributions individuelles, d'un montant total de CHF 5,2 millions, sur les contrats d'assurance dotés d'intérêts garantis jusqu'à 2,5 %.

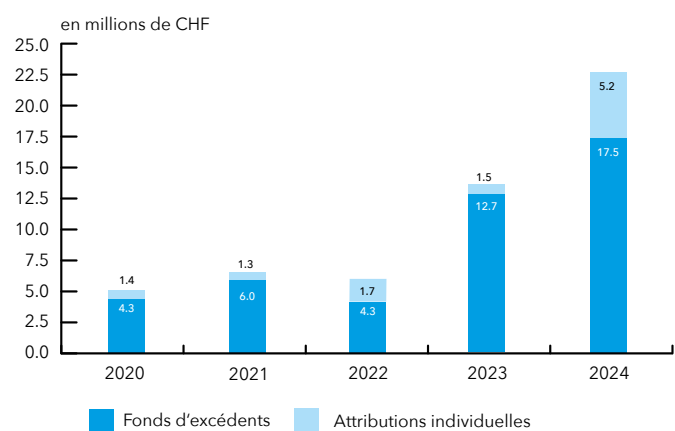
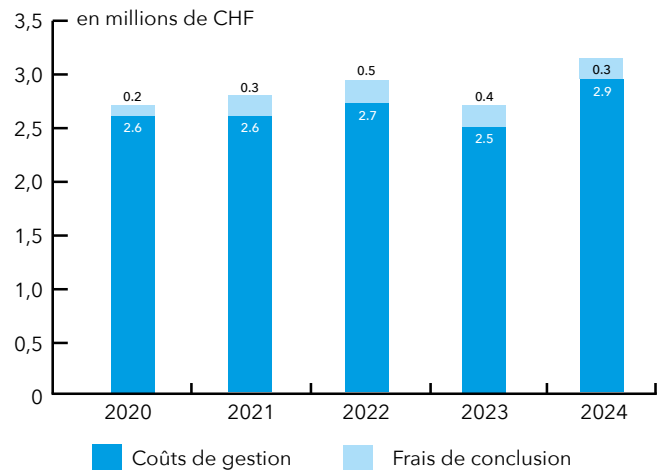
Sur la base du résultat des placements de capitaux réalisé au cours de l'exercice sous revue et de la dissolution de réserves devenues inutiles, l'administration a attribué CHF 10 millions au fonds d'excédents.

Après distribution individuelle des excédents au cours de l'exercice sous revue, le fonds d'excédents indique donc un solde de CHF 17,5 millions au jour du bilan.

Une nouvelle attribution individuelle avec effet en 2025, pour un montant de CHF 5,0 millions, a en outre été approuvée par l'administration.

En fonction des groupes tarifaires, de la durée d'adhésion au portefeuille et de la durée restante des polices, en 2025, les allocations supplémentaires porteront la rémunération globale entre 2,0 % et 4,0 %.

Les assurés ayant participé, en 2012, à notre action d'abaissement volontaire du taux d'intérêt technique, bénéficieront d'allocations spéciales allant jusqu'à 2,0 %.



Rapport sur la situation financière

Principes d'établissement du rapport sur la situation financière

Le rapport a été dressé, conformément aux dispositions relatives à la publication Assureurs (public disclosure) énoncées dans la circulaire 2016/2 de la FINMA.

Il repose sur l'exercice écoulé (période sous revue). Le rapport de gestion, bouclé individuel statutaire audité inclus, en fait partie intégrante (cf. pages 14 à 30).

Sous réserve d'approbation des comptes annuels 2024 par décision de l'assemblée des délégués, prévue le 21 juin 2025.

Conformément au courrier de la FINMA du 30 juillet 2024, pour le SST 2025, il convient d'utiliser le modèle standard, composé du

- modèle standard pour l'agrégation et au montant minimum ;
- modèle standard pour le risque du marché ;
- modèle standard pour le risque de crédit ;
- modèle standard pour l'assurance-vie. En outre, le scénario de concentration des propriétés doit être agrégé, à condition que les critères énumérés dans le document « Descriptions techniques des scénarios » soient respectés.

Les valeurs indiquées dans le présent rapport pour le SST 2025 se basent sur ces instructions.

Les modèles quantitatifs « Unternehmenserfolg Solo L », « Marktnahe Bilanz Solo » et « Solvabilität Solo » sont disponibles sur le site web de la coopérative.

Contenu du rapport

Le rapport sur la situation financière est structuré comme suit :

- A** Activité de l'entreprise
- B** Résultats de l'entreprise
- C** Gouvernance d'entreprise et gestion des risques
- D** Profil de risque
- E** Evaluation
- F** Gestion du capital
- G** Solvabilité
- H** État d'avancement du rapport et approbation

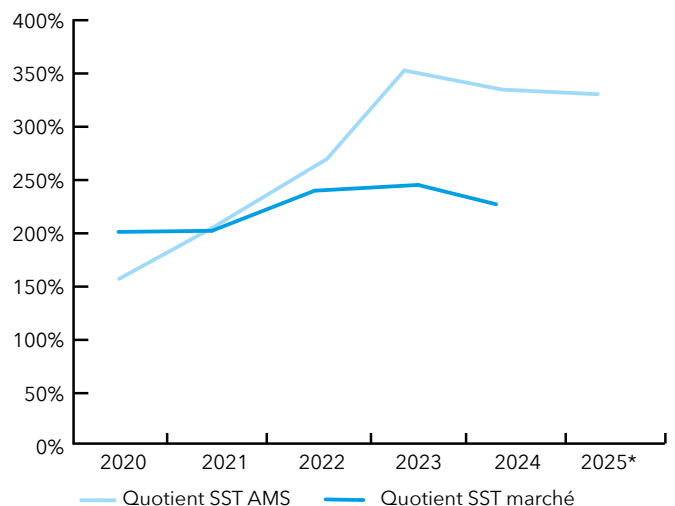
Résumé / remarques préliminaires

Si l'on établit une comparaison avec la période précédente, on constate qu'aucun changement majeur n'est à relever dans l'activité commerciale de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Compte tenu des revenus issus des placements et du fait des exigences de sécurité élevées en lien avec les rendements des obligations à 10 ans de la Confédération, nous estimons que le résultat de l'entreprise demeure appréciable. Malgré une courbe des taux de référence plus basse et grâce à des revenus immobiliers réjouissants, la société coopérative a pu maintenir la stabilité de sa base de capital à un niveau élevé en 2024. La croissance inexistante du marché et l'absence de nouvelles activités présentant des perspectives de rendement satisfaisantes constituent des défis, auxquels l'ensemble de la branche des assurances-vie se trouve confronté, eu égard aux activités de prévoyance classiques. L'épargne exige de la responsabilité personnelle, des fonds libres et de la discipline.

SST Quotient

Évolution de 2020 à 2025



Les structures, de même que les méthodes de gouvernance de l'entreprise et de gestion des risques demeurent inchangées par rapport à l'année précédente. Les fonctions de contrôle de gestion des risques et compliance sont toujours assurées par un prestataire externe indépendant, tout comme la fonction de garantie de l'actuaire en chef.

Selon l'enquête de la FINMA sur le système de contrôle interne 2024, l'AMS se positionne au-dessus de la moyenne dans la comparaison des pairs en ce qui concerne le degré de maturité du SCI dans la notation globale. L'examen a porté sur l'évaluation des risques, l'environnement et l'organisation du contrôle, les activités de contrôle, l'information et la communication, la surveillance ainsi que sur les principales externalisations.

Si l'on excepte les risques du marché, les changements au niveau du profil de risque sont négligeables. Dans ce contexte, l'allocation stratégique des fonds (répartition de la fortune par catégories de placement) est restée largement stable et il a été renoncé à la couverture des risques liés aux actions et aux monnaies étrangères. Comme les années précédentes, la concentration immobilière dans le canton de Zurich augmente sensiblement les exigences en matière de capital imposées à la société coopérative.

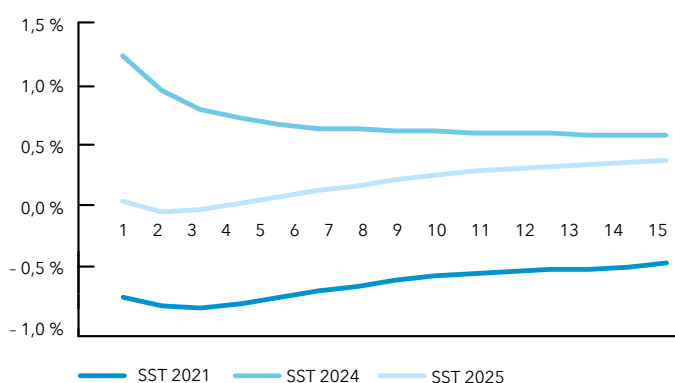
La méthodologie d'évaluation des différents composants n'a pas fondamentalement subi de modifications dans le bilan proche du marché. Les calculs effectués à la date de référence ont abouti à un capital porteur de risque de CHF 247,5 millions. La nouvelle baisse de la courbe des taux de référence pour l'évaluation des engagements actuariaux par rapport à l'année précédente a empêché une nouvelle augmentation du capital porteur de risque.

Le besoin de capital cible selon le SST 2025 et le positionnement actuel en termes de risques s'élève à CHF 75,1 millions. En ce qui concerne la gestion du capital, l'administration et la direction prévoient d'augmenter progressivement ces prochaines années les fonds propres statutaires, atteignant actuellement CHF 17 millions.

Avec notre solvabilité et un quotient SST supérieur à 320 %, nous nous considérons à même d'affronter d'éventuels scénarios adverses. Par ailleurs, un nouveau potentiel d'ajustement de la position de risque s'ouvre dans le système d'évaluation du SST, en tirant profit des chances du marché. Les limites et les restrictions en vigueur dans le contexte de l'ordonnance sur la surveillance et des dispositions d'exécution ont un effet restrictif.

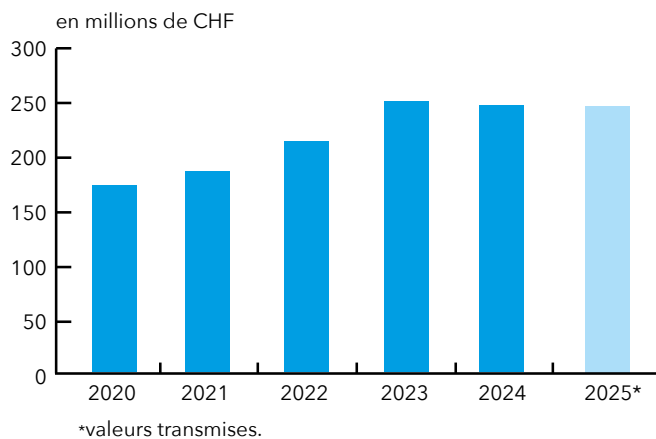
Courbe des taux de référence pour l'évaluation des engagements

Comparaison des fourchettes avec des durées allant jusqu'à 15 ans



Capital porteur de risque

Évolution 2020–2025



A Activité de l'entreprise

Les données relatives à la stratégie, aux objectifs et aux segments essentiels du marché figurent dans le rapport de situation (cf. page 32). Il en est de même des principaux résultats exceptionnels.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est une compagnie d'assurances indépendante. Ses membres sont les propriétaires de la société coopérative.

La société coopérative ne dispose d'aucune succursale. Conformément à l'art. 28 LSA, les données relatives à l'organe de révision sont déclarées dans les comptes annuels.

B Résultats de l'entreprise

Les données relatives au résultat actuariel sont fournies dans les comptes annuels. Y figurent également les données relatives au résultat financier (produits et charges issus des placements de capitaux par catégories de placements).

Chacune des composantes du résultat (primes, coûts, prestations) est commentée dans le rapport de situation (cf. pages 34 ss). Des détails quant à la répartition de la fortune par catégories de placements et par performance du portefeuille y sont par ailleurs également disponibles.

Le résultat des placements, documenté en page 15 du compte de résultat et dans les annexes à la page 28 du rapport de gestion, se monte à CHF 25,8 millions (contre CHF 22,1 millions l'exercice précédent).

Malgré de nouvelles transactions de vente, nous sommes parvenus à maintenir le produit des placements immobiliers à un niveau stable (CHF 15,4 millions) par rapport à l'exercice précédent (CHF 15,7 millions). Nous ne déplorons aucune vacance structurelle et attachons une grande importance à l'entretien de notre parc immobilier. Pour l'exercice sous revue, les Charges des placements immobiliers s'élèvent à CHF 3,0 millions (contre CHF 3,7 millions l'exercice précédent). Nous possédons 68 groupes d'objets et près de 850 contrats de location.

Les produits des titres (coupons sur prêts et dividendes sur actions) ont régressé à CHF 7,9 millions (contre CHF 8,4 millions l'exercice précédent). Le motif principal est la diminution du portefeuille d'obligations en raison des besoins de financement des polices arrivant à échéance.

En raison des dépréciations boursières plus élevées des actions et parts de fonds, les produits issus des imputations et amortissements sur les placements de capitaux (gains ou pertes non réalisés) inscrivent un résultat positif de CHF 1,1 million (contre -0,7 million l'exercice précédent). Au cours de l'exercice sous revue, nous avons passé en compte un besoin de correction de valeur pour un emprunt en souffrance d'un montant de CHF 2,4 millions.

Les bénéfiques et les pertes issus de la vente de placements de capitaux, soit CHF 11,4 millions (exercice précédent CHF 8,4 millions) et CHF -0,9 million (exercice précédent CHF -2,8 millions) sont influencés en première ligne par les recettes des ventes de biens immobiliers. Il a été renoncé à l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de marché et de change à partir de mars 2024.

La charge liée à la gestion du capital est restée à un niveau similaire par rapport à l'année précédente, à CHF 2,4 millions. Sont incluses dans cette position la propre imputation proportionnelle

des frais d'exploitation, ainsi que les prestations dont nous bénéficions de la part des banques, contrôleurs d'investissement et fiduciaires immobiliers.

Tenant compte du total des actifs évalués à la valeur conforme au marché, le taux de frais pour la gestion des placements de capitaux atteint 27 points de base.

Dans l'ensemble, pendant l'exercice sous revue, le rendement enregistré des placements avant modification des réserves de fluctuations atteignait 4,33 % (exercice précédent 3,23 %).

Remarque : le rendement des placements se calcule sur la base des revenus d'intérêts, de locations et de dividendes et tient compte de la fluctuation des cours des portefeuilles d'actions et de monnaies, mais pas de la fluctuation des cours des obligations, car la méthode linéaire d'amortissement des coûts (imputation/amortissement de la différence de change sur la durée) doit être utilisée sur le plan statutaire.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons constitué statutairement, à la charge du résultat, des provisions de fluctuation des cours sur les actions et titres similaires à hauteur de CHF 3,95 millions.

C Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

La composition de l'administration et de la direction est indiquée dans le rapport de gestion, organigramme et rapport d'activité inclus (cf. pages 6–9).

La gestion des risques est décrite dans le rapport de situation (cf. pages 32, 33). Les fonctions de contrôle de gestion des risques, révision interne et compliance sont assurées au sens de la circulaire 2017/2 de la FINMA.

Système de contrôle interne (SCI)

Sur la base d'une évaluation régulière des risques par l'administration, dans le respect des objectifs de contrôle fixés par les unités d'organisation opérationnelles, le SCI est configuré tout au long de chacun des processus opérationnels. C'est généralement le principe du double contrôle qui prévaut.

Les processus opérationnels essentiels suivants font l'objet de procédures de contrôle périodiques et documentées :

- Direction financière générale et établissement du rapport
- Placements immeubles
- Placements titres (y compris négoce de dérivés)
- Gestion des polices et prestations d'assurance
- Développement de produits et vente
- Vente et marketing
- Personnel
- Technologie de l'information et de la communication

Le SCI fait l'objet de contrôles et d'évaluations prudentiels périodiques.

Rapport sur la situation financière

D Profil de risque (en millions de CHF)

	01.01.2024 officiel	01.01.2025 soumis
Risque actuariel	4.1	4.6
Risque de marché	47.1	52.0
Risque de crédit	16.4	15.8

Commentaire relatif au profil de risque

Risque actuariel

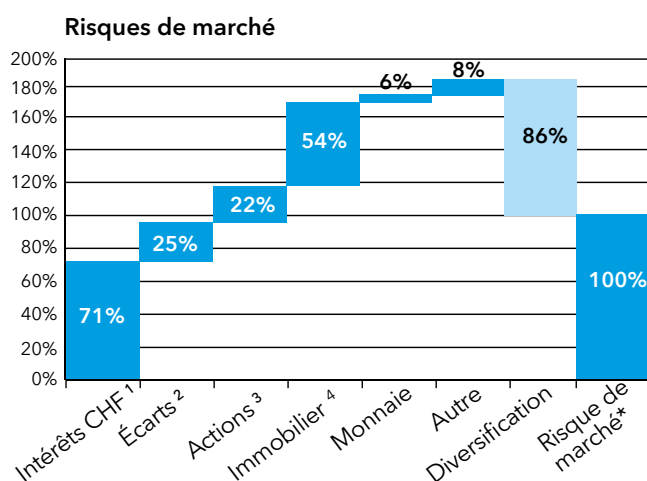
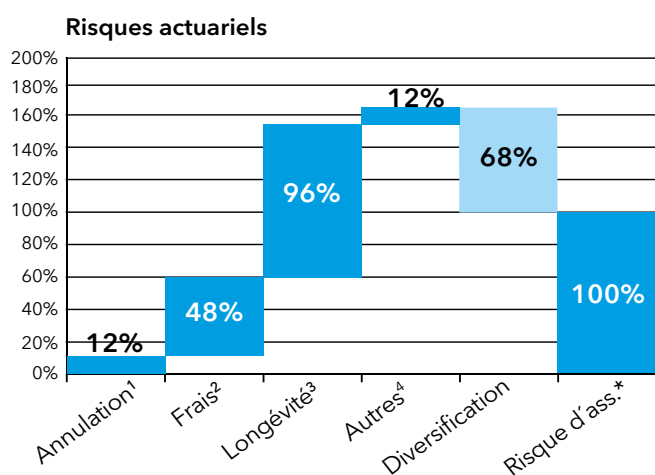
Pour ce qui est des risques actuariels, outre les coûts tarifaires inclus, la mortalité et l'incapacité de gain, le risque de longévité demeure toujours le facteur de risque déterminant.

En vue de la limitation des risques d'assurance, un programme de réassurance existe, lequel englobe les risques biométriques de décès et d'incapacité de gain.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des risques d'assurance et de marché dans leurs composantes essentielles.

Risque de marché

A l'instar de l'année précédente, les risques de marché sur les placements de capitaux constituent la proportion dominante du profil de risque général. Dans ce cadre, une série de facteurs de risque tels que risques de taux, écarts, risques liés aux actions et risques immobiliers, sont pris en compte. Par rapport à l'année précédente, l'exposition au risque de taux d'intérêt a sensiblement augmenté. En revanche, les risques d'écart ont diminué. Des instruments financiers dérivés peuvent être mis en place pour limiter les risques de marché (voir également annexe aux comptes annuels).



1 Risque d'annulation (risque que les rachats de contrats divergent par rapport aux hypothèses tarifaires prises en compte).

2 Risque financier (risque que les coûts effectifs n'excèdent les hypothèses tarifaires).

3 Risque de longévité (risque de voir la longévité observée diverger des hypothèses tarifaires/tables de mortalité).

4 Les autres risques biométriques englobent la mortalité et l'invalidité.

1 Risque de taux (modification de la courbe du taux d'intérêt sans risque. Modélisé en CHF et regroupé en 3 durées : 1-5 ; 6-19 ; 20-50 ans).

2 Risque d'écart (modification des différences de taux sur les emprunts BBB, A, AA et AAA).

3 Risque lié aux actions (modification de la volatilité/chute des prix du marché)

4 Risque immobilier (modification de la volatilité/chute des prix du marché)

* Les risques d'assurance et de marché (y compris ceux de chacune de leurs composantes) sont calculés au moyen de l'Expected Shortfall de mesure de risque (Tail Value at Risk) :

L'Expected Shortfall quantifie, à un certain niveau (alpha) défini de sécurité, la moyenne des plus mauvais résultats ou des pertes les plus importantes.

La mesure de risque est estimée plus réfléchie et plus stable que la Value at Risk, car elle prend en compte les pertes extrêmes.

Risque de crédit

L'AMS emploie le modèle de risque de crédit stochastique. Elle emploie le risque de crédit stochastique. Avec la modélisation plus différenciée, le risque de crédit diminue de CHF 0,8 million. L'AMS emploie le modèle de risque de crédit. Selon Bâle III AS-BRI (approche simplifiée), le total des positions pondérées en fonction des risques s'élève à CHF 207,1 millions (contre CHF 222,5 millions l'année précédente).

Risques opérationnels, concentrations et surveillance constante

Compte tenu de la taille raisonnable de la société coopérative et de sa faible complexité, aucun supplément n'intervient sur le capital cible pour les risques opérationnels. D'autres risques essentiels, entre autres imputables aux conditions-cadres et au modèle commercial, sont enregistrés dans une matrice des risques et font partie intégrante de la gestion des risques (cf. pages 32, 33).

Les modifications des courbes de structure des taux d'intérêts, ainsi que le développement sur les marchés des actions font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constantes. C'est également le cas, à intervalles périodiques, pour les risques d'assurance et de crédit. Au cours de la période sous revue, aucune modification matérielle perceptible n'est à relever dans le profil de risque de la société coopérative. D'après les perspectives de surveillance, il existe d'importantes concentrations au niveau des biens immobiliers locatifs gérés en main propre dans le canton de Zurich.

Rapport sur la situation financière

E Évaluation / Bilan conforme au marché (en millions de CHF)		01.01.2024 officiel	01.01.2025 soumis
Valeur conforme au marché des placements de capitaux	Biens immobiliers	390.0	384.0
	Titres à revenus fixes	419.8	405.3
	Actions	3.3	3.4
	Autres placements de capitaux	45.3	43.1
	Total des placements	858.5	835.8
	Créances sur instruments financiers dérivés	0.2	0.1
Valeur conforme au marché des autres actifs	Disponibilités	22.2	22.8
	Part des réserves actuarielles nées de la réassurance	0.5	0.2
	Créances nées d'opérations d'assurance	0.1	0.0
	Autres créances	2.2	4.4
	Autres actifs	3.7	2.8
	Total des autres actifs	28.6	30.3
Total valeur conforme au marché des actifs (a)		887.3	866.3
Valeur conforme au marché des engagements d'assurance	Meilleure estimation possible des réserves techniques	623.7	602.9
	Montant minimum	1.4	1.6
Valeur conforme au marché des autres engagements	Engagements issus d'instruments financiers dérivés	—	—
	Engagements issus de transactions d'assurance	0.2	0.2
	Autres passifs	13.5	14.1
Total valeur conforme au marché de la valeur des engagements (b)		638.8	618.8
Différence (a) – (b)		248.5	247.5
Autres effets sur le capital cible		12.3	8.4

Orientation de l'évaluation

L'évaluation proche du marché des actifs et passifs est effectuée, à des fins de solvabilité, sur la base des principales différences

quantitatives suivantes en vue de l'évaluation destinée aux comptes annuels présentés dans le rapport de gestion (cf. page 14) :

Différences quantitatives pour l'évaluation dans le bouclage individuel		01.01.2024 officiel	01.01.2025 soumis
Par catégories de placements	Biens immobiliers	177.3	171.0
	Titres à revenus fixes	1.0	14.8
	Actions et parts de fonds	—	—
Concernant les engagements	Provisions techniques	–52.2	–40.2
	Provisions non techniques	–18.1	–22.1
	Autres passifs	9.9	10.6

Explications concernant l'évaluation

Différences d'évaluation pour les placements de capitaux

À la différence des comptes annuels statutaires de l'AMS, l'évaluation des biens immobiliers se base sur la méthode de Discounted Cash Flow (DCF). La valeur DCF correspond à la somme des bénéfices nets à venir (Net Cash Flows), décomptés à la date d'établissement du bilan, de l'exploitation future des placements immobiliers isolés.

Les valeurs actuelles (valeur du jour à la date d'établissement) ont été préférées à la méthode linéaire Amortized-Cost pour l'identification des titres à revenus fixes. En outre, les intérêts courus sont également pris en compte.

Les actions et placements de capitaux (c'est-à-dire parts de fonds) sont évalués - de façon analogue aux comptes annuels statutaires - à des valeurs actuelles (cours ou valeur de marché à la date d'établissement du bilan).

La différence est constituée des provisions de fluctuation des cours (à partir du SST 2020 au passif du bilan sous la position des provisions non techniques).

Différences d'évaluation pour les engagements

Compte tenu des options implicites (possibilité de choix des clients) existant dans le cadre des contrats d'assurance et engagements à long terme (promesses de garanties en partie jusqu'au décès de l'assuré), l'AMS dispose d'un modèle d'évaluation complexe, stochastique, pour la détermination de la meilleure valeur estimative possible des engagements actuariels (BEL). Dans ce cadre, les contrats d'assurance individuels sont groupés en 40 fonds partiels présentant des critères tarifaires similaires. Les primes, les cash flows des prestations et des coûts sont finalement évalués en interaction avec les actifs (donc pour déterminer les revenus des capitaux).

Outre divers moyens et scénarios économiques, un paramètre important et déterminant pour le décompte des engagements d'assurance attendus est la courbe des rendements. Les projections interviennent libres d'arbitrage ou en fonction des valeurs du marché sur une période de 50 ans.

La valeur conforme au marché des autres engagements inclut, entre autres passifs, les coûts de gestion du capital escomptés et attendus.

L'évaluation des provisions techniques obéit, dans les comptes statutaires, au principe d'équivalence en fonction des rendements des placements escomptés.

Montant minimal

Le montant minimal est le besoin en capitaux propres défini, lequel doit au minimum être disponible pour le règlement conforme des engagements actuariels. À la suite de la révision de l'ordonnance sur la surveillance, il a été calculé au moyen d'un modèle standard et sera présenté dans le bilan SST en tant que partie des engagements à partir du SST 2024.

Autres effets sur le capital cible

Parmi les autres effets, des scénarios négatifs sont envisagés. Pour le SST 2025, les scénarios ont été évalués selon le guide. L'AMS est soumise à une obligation d'agrégation spécifique, eu égard à une concentration immobilière dans le canton de Zurich.

L'imputation réglementaire de ce supplément de capital augmente le capital cible de plus de CHF 20,3 millions et réduit significativement le quotient SST de 452 % à 329 %.

En contrepartie et, conformément aux dispositions du guide, nous déclarons dans le SST 2025, un résultat financier attendu de CHF 12 millions (via sans risque).

L'intégration et l'utilisation du modèle stochastique de risque de crédit conduisent à une réduction du capital cible de CHF 1,3 million et à une amélioration du ratio SST de 5 %.

F Gestion du capital

Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

La solvabilité tend vers une garantie durable de la continuité et de l'indépendance. Le capital de risque destiné à l'exploitation de la société est thésaurisé par le biais de gains retenus ou d'un autofinancement.

Le balisage de la planification du capital se fait dans le cadre d'une planification pluriannuelle, avec des projections jusqu'à cinquante ans, par vagues de trois années.

Structure, degré et qualité du capital propre figurant au rapport de gestion (cf. page 14)

Le capital propre figurant au rapport de gestion, correspond aux provisions de bénéfices non distribuées légales et volontaires (y compris le capital minimum au sens de l'art. 8 LSA).

Modifications au cours de la période sous revue

Dans les comptes annuels statutaires, le capital propre a été attribué au cours de l'exercice sous revue, au résultat annuel (cf. affectation des bénéfices ebda).

Explications relatives aux différences dans le capital propre

La différence entre le RTK (CHF 247,5 millions) et le capital propre dans les comptes annuels statutaires (CHF 17,1 millions) s'élève à CHF 230,4 millions.

Dans ce cadre, les appréciations des actifs atteignent un volume de CHF 180,2 millions par rapport à l'appréciation des engagements d'un volume de CHF 51,7 millions. En outre, le bilan du SST ne tient pas compte des frais de souscription activés (CHF 2,3 millions) et reclassé les intérêts différés (CHF 3,2 millions).

Rapport sur la situation financière

G Solvabilité (en millions de CHF)

		01.01.2024 officiel	01.01.2025 soumis
Dérivation du capital porteur de risque	Valeur conforme au marché des actifs moins valeur conforme au marché de la valeur des engagements	248.5	247.5
	Déductions	—	—
	Tier 1 – instruments de capital absorbant les risques pris en compte dans le capital de base	—	—
	Capital de base	248.5	247.5
	Fonds propres complémentaires	—	—
	Capital porteur de risque (CPR)	248.5	247.5
Dérivation du capital cible ¹	Risque actuariel	4.1	4.6
	Risque de marché	47.1	52.0
	Effets de diversification	-5.4	-5.7
	Risque de crédit	16.4	15.8
	Autres effets sur le capital cible	12.3	8.4
	Capital cible (CC)	74.6	75.1
	Quotient SST sans le scénario Agrégation (en %) ²	497%	452%
	Quotient SST (en %)²	333%	329%

¹ Nous plaçons la répartition du risque de marché et du risque d'assurance dans ses composantes essentielles au chapitre D Profil de risque.

² Quotient SST : Formule dès SST 2024 [RTK / ZK]. Formule SST 2018 à SST 2023 [(RBC-MV) / (SCR)].

Explications relatives au choix du modèle de solvabilité et à la solvabilité

Modèle de solvabilité

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative utilise essentiellement les modèles standard du test suisse de solvabilité (SST).

Compte tenu de la complexité (options implicites dans le corps des contrats) et des engagements sur le long terme (promesse de garantie partielle jusqu'au décès de l'assuré) compléments, l'AMS met en place en complément un modèle d'évaluation stochastique, pour la détermination du capital porteur de risque. L'évaluation laisse apparaître un TVOG non matériel, dont nous avons tenu compte dans les valeurs présentées ici et soumises à l'autorité.

La dérivaison du capital cible dans le modèle de risque se base elle aussi sur les critères du modèle standard. Il en est de même des volatilités et corrélations de chacun des facteurs de risque. Les effets de diversification résultent de l'interaction entre chaque catégorie de risque.

Commentaire relatif à la solvabilité

Avec un quotient SST de 329 %, les indicateurs de l'AMS sont au vert. Dans ce cadre, il résulte des calculs un capital cible de CHF 75,1 millions et un capital porteur de risque de CHF 247,5 millions.

Avec des perspectives de rendement à 10 ans des obligations de la Confédération situées entre +0,25 % et +1,25 % pour la période de 2025 à 2027, nous dépassons le seuil visé de 300 %. Notre positionnement en termes de risques tient toujours compte de la valeur la plus basse enregistrée jusqu'à présent (-1,07 % du taux au comptant sur une durée de 10 ans, enregistré le 16 août 2019).

Dans le cas d'un quotient SST inférieur à plus de 190 %, le seuil d'un événement soumis à l'obligation d'annonce se situe au niveau du recul du CPR de 33 % (soit d'environ CHF 82 millions). En outre, une chute du quotient SST à un premier seuil d'intervention de 100 % doit également être notifiée à l'autorité de surveillance.

Avec un ratio situé dans une fourchette de 329 % à 452 %, nous pensons être en mesure de faire face à d'éventuels scénarios adverses. Par ailleurs, un nouveau potentiel d'ajustement de la position de risque s'ouvre dans le système d'évaluation du SST, en tirant profit des chances du marché. Les limites et les restrictions en vigueur dans le contexte de l'ordonnance sur la surveillance et des dispositions d'exécution ont un effet restrictif.

H État d'avancement du rapport et approbation

État d'avancement du rapport

Les informations actualisées présentées dans le présent rapport sur la solvabilité correspondent aux valeurs soumises à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers dans le délai du 30 avril 2025. Elles sont soumises au contrôle exigé par la réglementation.

Approbation par l'organe responsable

L'administration de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative a approuvé le rapport sur la situation financière lors de sa séance du 10 avril 2025 et autorisé sa publication sous réserve de l'approbation de l'actuaire responsable.

Partenaire

les *Assureurs-médecins* 
complet sans souci assuré

**99^e rapport de gestion de
l'Assurance des Médecins Suisses
société coopérative**

Éditeur :

Assurance des Médecins Suisses
société coopérative
Case postale
Länggassstrasse 8
3001 Berne
Téléphone +41 31 301 25 55
info@va-cooperative.ch
www.va-cooperative.ch

Concept et réalisation :

KOMET Werbeagentur AG LSA
www.komet.ch

Impression :

Druckerei Läderach AG
www.laedera.ch

Photos :

Barbara Müller
www.muellerfoto.com

